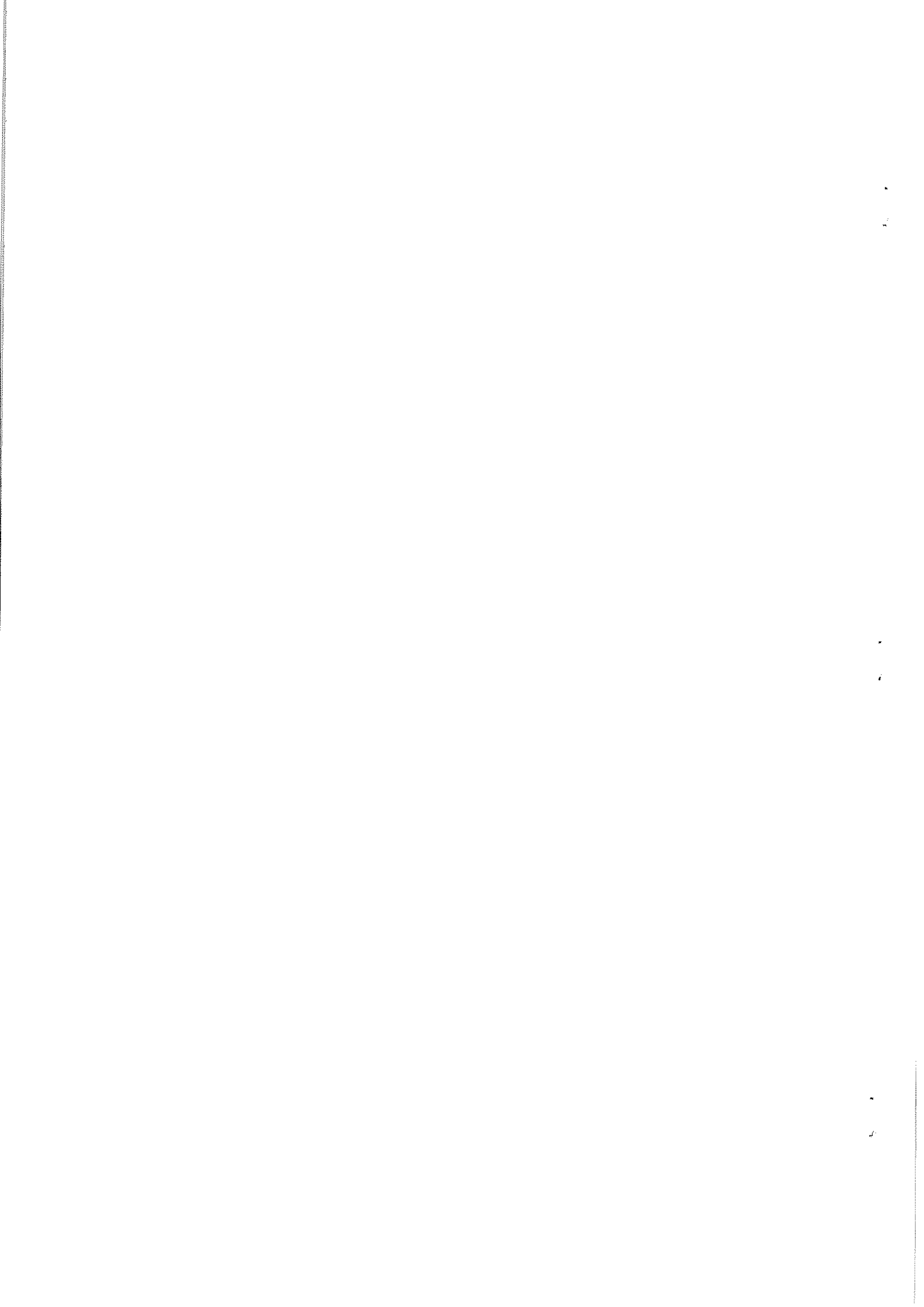


INFO VALENCE



**Bulletin Municipal
HIVER 2004**



SOMMAIRE

Le mot du maire, Etat-Civil.....	01
Comptes-Rendus de réunion.....	02
A noter, calendrier.....	06
La gendarmerie à votre service, Arrêt et stationnement.....	08
Règles de savoir vivre.....	10
Dégradations.....	11
P.C. et D.T.....	13
ADSL.....	15
Vie associative.....	16
14 juillet, Libération du canton.....	22
Rallye, semaine du goût.....	24
Halloween.....	25
11 novembre, bonne action.....	26
Saint Nicolas, Téléthon.....	27
Une page d'histoire.....	30
Nos commerçants.....	35

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

- Maurane Dumontet
née le 17 septembre 2004

- Lou-Anne TEIXEIRA-LEITE BULLOT
née le 24 octobre 2004

- Allan ROUSSEAU
né le 30 octobre 2004

- Andréa COLLARD
né le 8 novembre 2004

- Lou PETITBERGHEN
née le 17 novembre 2004

Directeur : Serge VAUCOULEUR,
Rédacteur : Liliane FAURE,
Editions : Mairie de Valence-en-Brie
Photos : Liliane FAURE-Marie-Thérèse DEBRAY
Commission : Christelle DEBRAY, Marie-Thérèse
DEBRAY, Jean-François PIERUCCI, Annie
DUBREUIL
Conception, édition : Angélique BISCHOFF

LE MOT DU MAIRE

La rentrée scolaire aux écoles de Valence-en-Brie et d'Echouboulains s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Le rallye intercommunal était organisé cette année par la commune de CHARTRETTES mais n'a pas motivé les Valençois qui étaient bien rares à participer.

Le prochain rallye est préparé pour Septembre 2005 par la commune LES ECRENNES. Souhaitons qu'il soulève davantage d'enthousiasme.

Les maisons et jardins de notre village ont été particulièrement fleuris. Je remercie chacun d'entre vous pour cette action qui embellit nos rues. Pensez bientôt aux illuminations de Noël.

Les Travaux :

- de la rue Max Lafon concernent le renouvellement des conduites d'eau. Les branchements en plomb seront changés. L'achèvement de ce chantier est prévu fin décembre.
- d'agrandissement du cimetière sont pratiquement terminés et auront permis une certaine anticipation grâce au financement dans le cadre du contrat rural.

Stationnement :

Il est interdit devant l'Église et sur la place en dehors des zones prévues à cet effet. Les cars ont de plus en plus de difficultés à manœuvrer ce qui nous contraints à prendre prochainement un arrêté.

+++++++

Je remarque de plus en plus (et je ne suis pas le seul) que les rues bien qu'elles soient nettoyées le vendredi se remplissent dès le soir de papiers chiffonnés, bouteilles vides, sacs, etc. Outre notre qualité de vie pour le week-end dégradée par ce spectacle force est de constater que le travail des employés communaux n'est nullement respecté et je le regrette particulièrement.

+++++++

Madame BERMOND nous a quittés Vendredi 26 Novembre. Elle a œuvré au Conseil Municipal en tant qu'Adjointe de 1983 à 1995. Je salue sa mémoire et adresse à sa famille toute ma sympathie attristée.

+++++++

Je vous souhaite à l'approche des fêtes un joyeux Noël entourés de votre famille et de vos proches et une excellente fin d'année.

Serge VAUCOULEUR

COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 24 JUIN 2004 A 19 h 30

Présents : Mrs VAUCOULEUR, Mme FAURE, Mrs GODRY, POULAIN, Mme DUBREUIL, Mrs BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU, PIERUCCI, TISSIER, TOUSSAINT, VALOGNES

Absents excusés avec pouvoir :
Mr DEBRAY pouvoir à Mr LUZU

Absentes excusées :
Mme DEBRAY,
Melle DEBRAY

AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE DU SYNDICAT DU RU DE LA VALLEE JAVOT

A l'unanimité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré se prononce favorablement pour l'ensemble des travaux prévus.
Cependant, le Conseil Municipal souhaite que le mur soit réalisé en pierre ou en béton.
Concernant le bassin des Grands Champs, considérant le coût élevé de cette opération, n'y aurait-il pas des solutions moins onéreuses.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE

A l'unanimité, un poste d'agent d'entretien qualifié est créé.

SALLE DU FOYER POLYVALENT

A l'unanimité, la salle du foyer polyvalent sera louée exclusivement aux habitants de Valence ainsi qu'aux associations de Valence-en-Brie pour 30 €/24 h, 60 €/48 h, capacité : 25 personnes, 200 € de caution ; ces modalités feront l'objet d'un contrat à chaque location.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Cimetière, Monsieur Tissier demande pourquoi il est prévu des jambes de forces le long du mur existant depuis de nombreuses années ? Monsieur le Maire répond qu'il est préférable de le renforcer par sécurité. L'ensemble du conseil est défavorable à ces jambes de forces et demande le retrait de ces travaux du projet. Les joints ne pourront pas être faits cette année avec le contrat rural. Une subvention DGE sera demandée l'année prochaine pour finir ces travaux.

La notification de l'arrêté de subvention pour l'installation de feux tricolores devrait arriver prochainement. Les travaux devraient débuter en Septembre 2004.

Subventions du Conseil Général : 2 475 € d'amendes de police permettront de réaliser un dos d'âne rue d'Echouboulains, 15 143.94 € fonds de péréquation de la taxe professionnelle, 1 438.57 € pour l'aide à l'entretien de la voirie.

L'enrobé phonique qui devait être réalisé sur la RN105 rue Octave Rousseau, ne sera pas fait cette année, faute de financement de l'Etat.

La gendarmerie nous a communiqué les statistiques des crimes et délits enregistrés par la Brigade du Châtelet en Brie, sur l'ensemble du canton :

	Valence-en-Brie		Brigade du Châtelet en Brie		Compagnie de Melun	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Constatés*	7	7	84	77	694	750
Élucidés*	1	2	26	19	249	180

*Période considérée : 1^{er} janvier au 31 mars

- Le club des Anciens de Valence-en-Brie/Echouboulains/Coutençon remercie la commune pour la subvention ainsi que l'Association Intercommunale des Ecoles et le CSCV.
- Mr et Mme TISSIER Duguesclin et Mme GUILLAUMOND remercient pour le repas des anciens.
- Le CSCV remercie la commune pour l'aide apportée lors de la foulée Valençoise.
- De nombreuses écoles du canton ont été cambriolées.
- L'Assemblée Générale du football a lieu le 25 juin.

Madame FAURE

- La cotisation versée par chaque commune à l'association s'occupant du 60^{ème} anniversaire est réclamée. Monsieur Le Maire répond qu'il faut un titre de recette pour régler.

Pour la cérémonie il sera fait appel aux anciens combattants pour les drapeaux, un fascicule au prix de 10 € et une médaille au prix de 10 € seront mis en vente le jour même (l'achat groupé sera au prix de 15 €). Il y aura un défilé avec des Jeeps,... Peut-être des avions de Nangis ou de la Ferté Alais, une gerbe sera déposée à chaque monument, messe à Echouboulains à 11 h le 29 août et dépôt d'une plaque en hommage aux fusillés, le repas du soir aura lieu à Pamfou pour 24 € vin en sus, le midi à Fontaine-Le-Port pour 13 €

- Réunion du SMEP concernant le projet du terrain d'accueil des gens du voyage, le financement se fera sur 19 ans ½ l'emprunt s'élève à 428 000 €, payé par les communes adhérentes. Subvention de l'état d'un montant

- Aucun problème avec les transports Valence/Fontainebleau-Avon

Monsieur GODRY

- Un tour d'inspection à l'école a permis de constater qu'en 15 mois d'utilisation, tout était en ordre, pas de dégradation.
- Réunion pour le rallye à Chartrettes.

Monsieur BRUNEAU

- Rappelle qu'il faudrait songer au fossé à côté de chez Monsieur PRONO

Monsieur PIERUCCI

- Vote du CA 2003 de la Communauté de Communes et de l'Assainissement.

Monsieur TISSIER

- Si des jeunes gens et des jeunes filles veulent s'engager dans les pompiers, qu'ils s'adressent au Châtelet en Brie.

- Les terrains autour de la station d'épuration ont été acquis par la Communauté de Communes. Une partie est dévolue à la commune qui signera une convention avec le Président de la Communauté de Communes.

- Il est rappelé qu'aucun sac poubelle ne doit être mis dans la benne à déchets verts.

- Soyez vigilants quant au tri dans les bacs jaunes

Monsieur VALOGNES

- Manque d'information de la Communauté de Communes

-Toujours des problèmes de canalisations et de tampons sur la RN105

La séance est levée à 22 h 10

REUNION DU 2 JUILLET 2004

Présents : Mr VAUCOULEUR, Mme FAURE, Mr POULAIN, Mme DUBREUIL, Mrs BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU, TISSIER

Absents avec pouvoir :

Mr DEBRAY pouvoir à Mr LUZU

Mme DEBRAY pouvoir à Mr VAUCOULEUR

Mr TISSIER pouvoir à Mr GODRY

Mr TOUSSAINT pouvoir à Mme FAURE

Mr VALOGNES pouvoir à Mr POULAIN

Absents non excusés :

Mr PIERUCCI, Melle DEBRAY

MUR DU CIMETIERE

Lors de la dernière réunion, il avait été décidé, qu'aucune jambe de force ne serait rajoutée au mur.

Cependant, Monsieur Rosières, architecte, nous signale que dans ce cas, comme pour lui, le maire engage sa responsabilité et que si par malheur le mur s'écroulait, les problèmes juridiques risquent d'être considérables pour le Maire.

Après exposé de ce problème, le Conseil Municipal, accepte que les jambes de force soient posées.

La séance est levée à 20 h 15

REUNION DU 21 OCTOBRE 2004

Présents : Mr Vaucouleur, Mme Faure, Mr Poulain, Mme Dubreuil, Mrs Bruneau, Rousseau, Luzu, Tissier, Melle Debray, Mr Toussaint

Absents avec Pouvoir : Mr Debray pouvoir à Melle Debray, Mr Godry pouvoir à Mr Poulain

Absents non excusés : Mrs Pierucci, Valognes, Mme Debray

1) Création d'un poste d'accompagnateur pour les enfants du CADA

Vu la demande du Conseil Général,

Vu la nécessité d'accompagner les enfants du CADA, se rendant à l'école maternelle à Montereau Fault Yonne,

Le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 2 abstentions, décide de créer un poste d'agent d'entretien faisant fonction d'accompagnateur pour le transport scolaire à compter du 1er novembre 2004 pour une durée de 270 heures annuelles.

2) Fixation du taux de vacation de l'agent recenseur

Vu le recensement complémentaire, autorisé par l'INSEE et l'Etat, du 1^{er} au 15 octobre 2004

Considérant la nécessité de rémunérer la vacation de l'agent recenseur,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de fixer le taux de vacation de l'agent recenseur à 3.05 euros par bulletin.

Décide d'allouer à l'agent recenseur la somme de 150,00 euros pour prime.

3) Présence postale territoriale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, exprime son total désaccord sur la suppression du bureau de poste de Valence. Demande à l'ensemble des partenaires État, Conseil Général de prendre en compte cette position unanime.

4) Natura 2000

Après discussion, les membres du Conseil demande un sursis pour statuer sur ce dossier. Monsieur le Maire explique qu'il faudra impérativement délibérer avant le 22 novembre 2004.

5) Assurance groupe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que le Centre de Gestion effectue les démarches nécessaires pour les assurances du personnel.

6) Téléalarme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sélectionne « ALLO 3^{ème} âge » comme prestataire de service de téléalarme pour les personnes âgées, donne pouvoir au Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, notamment la convention avec le Conseil Général.

7) Adhésion au CNAS

Vu la demande de l'ensemble du Personnel Communal,
Et après exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte à partir du 1^{er} janvier 2005, d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) en faveur du personnel communal. La cotisation sera versée annuellement en fonction du compte administratif de l'année précédente.

Dit que les crédits nécessaires à cette cotisation seront inscrits au compte 6474.

8) Informations et questions diverses

La Gendarmerie a remis les statistiques de la délinquance sur notre commune

	Valence-en-Brie	Brigade de Le Châtelet en Brie	Melun
Constatés*	5	77	694
Élucidés*	5	18	238

* période considérée : 01/07/2004 au 30/09/2004

Monsieur VAUCOULEUR

Les travaux du cimetière ont débuté
Les travaux d'enfouissement de réseaux électriques Place de l'Église débuteront en novembre
Il a été demandé une contre-expertise pour le feu tricolore accidenté sur la place, le devis proposé par l'expert de la partie adversaire était insuffisant.
Le feu tricolore au carrefour RD107/RN105 devrait être installé avant la fin de l'année.
Les travaux de voirie sur le lotissement les Flamboyants devraient débuter prochainement. La municipalité pourra envisager la reprise dans le domaine public de ce lotissement dans quelques années à condition que les travaux effectués soient conformes.

A la station d'épuration les travaux ont débuté pour l'installation de silos souples.

Il est rappelé à l'ensemble des habitants de la commune que la salle du foyer polyvalent est louée à condition que le nombre de 25 personnes soit respecté. Il est regrettable, que celui-ci n'ait pas été respecté au mois d'août, ce qui oblige la mairie à prendre la décision de demander l'évacuation de la salle en cas de dépassement du nombre de personnes. Il est rappelé aussi que les lieux devront être libérés à minuit.

Monsieur Charles employé au service technique de notre commune passe son permis la semaine prochaine. Nous lui souhaitons bonne chance.

De plus en plus de quads circulent sur les chemins communaux. Sur certaines communes un arrêté a été pris interdisant la circulation de ces engins dans les chemins. Sur la commune du Châtelet-en-Brie, une association est en train de voir le jour, regroupant des amateurs de ce nouveau sport.

Madame FAURE

Informe que le 60^{ème} anniversaire de la Libération du Canton fut une belle réussite. Beaucoup de monde s'était déplacé pour assister à la cérémonie et voir passer le convoi. Bon bilan au sein de

l'association. Madame Faure remercie Mr Lacomme, Mme Dubreuil, Mr Toussaint Marc de leur aide.

Le dossier pour le terrain des gens du voyage se poursuit.

En Août, le cimetière a été de nouveau saccagé, et notamment la chapelle de la Baronne de Moracin. Les sépultures voisines n'ont pas été épargnées. Des plaintes ont été déposées à la Gendarmerie du Châtelet.

Monsieur POULAIN

Le rallye s'est bien passé. Seulement 4 équipes de marcheurs pour Valence, et regrette qu'aucun cycliste n'ait été inscrit. La commune de Machault a remporté le trophée. La commune des Ecrennes organisera le rallye l'année prochaine.

Demande d'aide à la commission des fêtes pour l'installation de la salle pour le 11 novembre.

Monsieur TOUSSAINT

Souhaite que soit inscrit au prochain ordre du jour du Conseil Municipal, le devenir du logement de l'ancienne école, et les problèmes sur la place de l'Église liés au tapage nocturne.

Mademoiselle DEBRAY

Informe qu'elle est arrivée 1^{er} au championnat des élus cyclistes au mois de septembre.

Madame DUBREUIL

Demande à Mademoiselle Debray pourquoi dans le dernier bulletin municipal dans son article sur les représentations théâtrales dans le canton, elle avait regretté qu'aucun conseiller de Valence n'ait été présent ? Mademoiselle Debray répond qu'elle non plus n'était pas présente que ce n'était pas dirigé vers une personne en particulier. Madame Dubreuil lui répond que ce n'est pas « sympa » de jeter la pierre à ses collègues.

La séance est levée à 21 h 20

REUNION DU 19 NOVEMBRE 2004

Présents : Mr VAUCOULEUR, Mme FAURE, Mrs GODRY, POULAIN, BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU, TISSIER, TOUSSAINT, VALOGNES

Absents avec pouvoir :

Mr Debray pouvoir à Mr Luzu,
Mme Dubreuil pouvoir à Mme Faure,
Melle Debray pouvoir à Mr Vaucouleur

Absents excusés : Mme Debray et Mr Pierucci

Monsieur TOUSSAINT demande une rectification sur le dernier compte-rendu, il parlait de l'aménagement de la place de l'Église et non du tapage nocturne.

Rectification est effectuée sur le champ.

I- NATURA 2000

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes de natura 2000, propose à l'ensemble du Conseil que la section A complète, comprenant le bois de la Turcauderie, la Pièce des Quatre-vingts et le bois des quatre-vingts soit les seules incluses dans le projet natura 2000.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

II- INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde :
Coefficient 6 à l'agent administratif qualifié et l'agent d'entretien qualifié à mi-temps,
Coefficient 5 à l'agent administratif et l'agent d'entretien qualifié à temps complet
Dit que ces coefficients seront inchangés pendant 2 ans et qu'ils prendront effet à partir du 1^{er} janvier 2005.

III- LOGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE

Le pavillon (340 m² maison et terrain) doit selon certains élus être vendu ou réaménagé et loué

Il est décidé pour le moment que des devis soient établis pour chiffrer le montant des travaux dans la perspective d'un réaménagement en vue d'une location. Suivant le montant des dépenses, une décision définitive sera envisagée.

Les devis porteront sur les fenêtres, la porte d'entrée, la remise aux normes de l'électricité, peintures, la chaudière au gaz et divers travaux de maçonnerie.

SUBVENTION AU TELETHON

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 200 euros au Téléthon.

SUBVENTION A LA MAIRIE DE MACHAULT

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser à la coopérative scolaire de Machault une somme de 250 euros en contrepartie du don de la balayeuse.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VAUCOULEUR

Mr Charles a obtenu son permis. Nous lui présentons toutes nos félicitations.
Sur le lotissement les Flamboyants, les travaux devraient débuter bientôt.

Nous attendons les résultats du recensement complémentaire de la population résidant à Valence-en-Brie.

Travaux rue Max Lafon en cours et seront bientôt terminés.

Problèmes de stationnement sur la place de l'Église, les cars ne peuvent plus sortir lorsque des véhicules sont stationnés devant les bacs à fleurs.
Un avis a été demandé à la DDE.

Projet de ligne « express » entre gare de Montereau et gare de Melun (arrêts Valence, Pamfou, Le Châtelet, Sivry) 7 dessertes par jour. Fonctionnerait avec les cartes oranges, imagR...

La Poste ne fermera pas à Valence. Cependant, le tri du courrier ne se fera plus à Valence (les locaux ne sont plus adaptés) mais à Montereau. Nos facteurs resteront les mêmes. La levée du courrier aurait lieu à 15 h au lieu de 16 h 20

Projet de grands centres de tri sur Lognes, Meaux.

Madame FAURE

Demande à nouveau, si la commune désire faire éditer, par MAURY IMPRIMEUR S.A. à Malherbes, un livre sur Valence-en-Brie, étant donné que Mr et Mme BULLOT racontent depuis plusieurs années la vie du village. Ce livre peut être acquis par souscription avant parution. Bien entendu, les volumes restant sont à prendre en charge par la Mairie qui pourrait les remettre en cadeau lors de cérémonies et manifestations. Le nombre minimum à commander est de 750 exemplaires. Certains élus craignent que beaucoup trop de volumes restent à la charge de la Mairie.

Monsieur POULAIN

Demande à quel moment nous allons changer les arbres à l'école. Monsieur le Maire répond que nous allons reprendre contact avec l'entreprise.

Rendez-vous est pris avec Saint Nicolas pour le 4 décembre de 14 h à 18 h place de l'Église

Monsieur VALOGNES

Nous fait part de son départ imminent. Aujourd'hui il nous annonce que c'est son dernier conseil, après 12 ans de participation, il souhaite que le Conseil Municipal œuvre jusqu'en 2008.

Monsieur VAUCOULEUR

Devait rencontrer Mr Thiébault, du patrimoine pour l'autel de l'Église, ce rendez-vous a été reporté, Mr Thiébault n'ayant pu se libérer en raison d'un planning très chargé.

Concernant les Fours à Chaux, des photos ont été envoyées à Mr Gold du Patrimoine, pour l'obtention d'une subvention.

Mr Godry demande que soit inscrite au prochain budget, la construction sur ce site de WC.

Prévoir travaux d'électricité à la salle Marius Albert sur le budget 2005.

Le lampadaire du parking de l'école a été déplacé suite à de nombreux froissements de tôle.

Éclairage public, les lampadaires sont payés par le syndicat d'électrification. Les moyens financiers, n'ont pas permis de choisir le modèle de candélabre qui aurait pu être plus « rustique » en harmonie avec le lavoir, la ferme et l'église.

La séance est levée à 21 h 30

A NOTER...

UN CONCILIEUR A VOTRE SERVICE

Depuis le 8 Novembre 2002, un conciliateur, Mr Jean-Yves L.E CALVEZ, tient des permanences à la Mairie du Châtelet en Brie, les premier et troisième vendredis de chaque mois de 15 h à 18 h.

Pour prendre rendez-vous téléphonez au 01.60.69.40.40

URGENCE DE NUIT

MU 77

Médecins d'URGENCE 24 h/24

N'hésitez pas si en pleine nuit votre bout'chou a 40° de fièvre, un seul numéro :

0825.826.505

ASSISTANTES SOCIALES

En cas de besoin vous pouvez contacter l'unité territoriale au 01.64.14.55.00

URGENCE (Services Locaux)

Sapeurs pompiers.....	18
Gendarmerie.....	17
	ou 01.60.69.40.16
SAMU.....	15
	ou 01.64.10.67.50
EDF GAZ.....	01.60.96.36.29
Horloge parlante.....	36.99
Météo France.....	08.36.68.01.01

HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Levée du courrier :

* du lundi au vendredi à 16 h 30

* le samedi à 12 h 00

Ouverture du guichet :

* du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et de 15 h à 17 h

* le samedi de 9 h à 12 h

Numéro de téléphone : 01.60.57.50.55

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 15 à 19 h

Mardi de 11 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Jeudi de 14 h à 17 h

Vendredi de 9 h à 12 h

Permanence du Maire et des Adjointes de 17 h à 20 h tous

les lundis sauf pendant les congés scolaires

Numéro de téléphone : 01.64.31.81.35 répondeur en cas d'absence

Numéro du Fax : 01.64.31.88.42

E.Mail : Serge.VAUCOULEUR@wanadoo.fr

Nouvelle adresse de
LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE
MALADIE DE SEINE ET MARNE

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
DE SEINE ET MARNE
77605 MARNE LA VALLEE CEDEX 03

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2004, 12 h pour
vous inscrire sur la liste électorale
Présentez-vous en Mairie avec une pièce d'identité et
d'un justificatif de domicile

LA CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) communique :

Les retraités de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, qui ont déménagé en cours d'année, doivent signaler leur nouvelle adresse avant le 1er décembre. De cette façon, les intéressés seront sûrs de recevoir à temps le montant qu'ils doivent déclarer aux impôts au titre de leur retraite 2004.

Il suffit d'écrire, en précisant le numéro de sécurité sociale, à l'adresse suivante :

CNAV
75951 PARIS CEDEX 19

EDF GAZ DE France VOUS INFORME

Dépannages Electricité et Gaz, proximité et sécurité

EDF GAZ DE France Distribution Seine et Marne a mis en place un numéro de téléphone unique pour les dépannages en électricité à l'attention de tous ses clients :

0810 333 077*

Ce numéro Azur, mis en place depuis le 20 octobre 2004, fonctionne 24 H/24 et 7 j/7

RAPPEL : un numéro unique est également disponible pour les dépannages sécurité gaz. Il fonctionne également 24 h/24 et 7 j/7 depuis décembre 2003 :

0810 433 077*

*n° facturé au prix d'un appel local

AGENDA 1er SEMESTRE 2005

9 janvier	Vœux du Maire
13 janvier	Galette pour nos aînés
29 janvier	Galette du CSCV
13 février	Théâtre avec la Compagnie du Javot
12 mars	Loto organisé par le Judo Club d'Echouboulains
3 avril	Repas des aînés
30 avril/1er mai	Fête communale (foulée valençaise, fête foraine, brocante)
08 mai	Commémoration de l'armistice 1939/45
11/12 juin	CSCV 3ème spectacle de la Star'Ac Valençaise
18 juin	Kermesse des écoles
13/14 juillet	Feu d'artifice et concours de pêche

VACANCES SCOLAIRES

Noël :	du 18 décembre 2004 au 3 janvier 2005
Février :	du 19 février au 7 mars 2005
Pâques :	du 23 avril au 9 mai 2005
Été :	à partir du 2 juillet 2005
Rentrée :	le 2 septembre 2005

Les dates de congés débutent après la classe, les reprises au matin du jour indiqué.

LA GENDARMERIE AU SERVICE DU PUBLIC

I- Présentation

La brigade de gendarmerie du Châtelet-en-Brie est commandée depuis le 16 juin 2004 par l'adjudant-chef Rouanet Bertrand. Il est secondé par le MDL Chef Delamarre Thierry (futur adjudant). Onze gendarmes composent l'ensemble de l'effectif.

La brigade travaille sur l'ensemble du canton du Châtelet-en-Brie ce qui représente environ 15 000 habitants.

De 8 h à 19 h, tous les appels téléphoniques sont reçus directement à la brigade et la nuit de 19 h à 8 h, ces appels sont déviés sur le centre opérationnel à Melun. Toutes les nuits, une patrouille est prête à intervenir sur tout événement.

II- Acte de citoyenneté

Nous constatons tous, malheureusement, que les actes citoyens sont des valeurs qui se perdent au fil du temps. Il est souhaitable de rappeler certaines règles de bon sens pour une vie en collectivité plus agréable et sereine.

* la divagation des chiens sur la voie publique est interdite par l'article R224 al 1 du code de la route. Tout chien doit être tenu en laisse. N'attendons pas un accident pour réagir.

* le tapage nocturne et diurne est également réprimé par l'article R623-2 al 1 du code pénal. Le tapage peut être constitué par un bruit de musique, de paroles, de vrombissement de moteur, etc... Il est soit constaté par les forces de l'ordre, soit dénoncé sur plainte. Il est passible d'une amende immédiate de 68 euros et en cas de récidive il devient un délit.

* Le stationnement des véhicules dangereux, gênant et abusif est également réprimé. Si chacun fait un petit effort, beaucoup de problèmes de circulation seraient réglés.

III- Quelques rappels utiles

La délinquance n'est pas une fatalité, si chacun se sent concerné et réagit, elle peut diminuer. Sans votre soutien, vos témoignages et votre engagement, la gendarmerie seule, ne peut rien faire.

Lorsque vous vous absentez de votre domicile (pendant plusieurs jours), prévenez un voisin pour qu'il soit attentif et vigilant, faites retirer le courrier de votre boîte aux lettres, verrouillez

les portes et fenêtres et prévenez la brigade de votre absence.

En voiture, même pour quelques minutes, ne laissez aucun objet de valeur apparent ou visible depuis l'extérieur. Ne laissez pas un sac à main dans le coffre de votre automobile. Il en est de même pour les téléphones portables qui sont des objets prisés des délinquants.

Les mauvais traitements à enfants, les abandons d'autorité et de soins, les violences conjugales sont des problèmes graves qui doivent être dénoncés rapidement et sans faiblesse. La gendarmerie est également à votre écoute pour un soutien, des conseils et l'enregistrement de plaintes éventuelles.

IV- Conclusion

Il est souhaitable de faire le rappel de quelques règles simples, afin de préserver l'environnement dans lequel nous vivons. Nous sommes à la campagne, mais proche des grands centres urbains, avec leurs difficultés. Ensemble, luttons pour notre sécurité et notre bien être.

La brigade du Châtelet-en-Brie reste à votre disposition pour quoi que ce soit, alors n'hésitez pas, téléphonez au 01.60.69.40.16

L'Adjudant-Chef ROUANET
Commandant la Brigade

ARRÊT ET STATIONNEMENT

S'arrêter, stationner, sont des situations de conduite fréquentes qui consistent à immobiliser ou mettre fin au mouvement de son véhicule pour quitter la circulation.

Un véhicule mal arrêté ou mal stationné peut être gênant, entraîner un encombrement voire un danger.

C'est pourquoi des précautions doivent être prises avant de s'arrêter, c'est aussi les raisons des prescriptions qui réglementent le stationnement.

S'ARRÊTER, N'EST PAS STATIONNER :

Selon l'article R110-2 :

Le terme « arrêt » désigne l'immobilisation momentanée d'un véhicule sur une route durant le temps nécessaire pour permettre la montée ou la descente de personnel, le chargement ou le déchargement du véhicule, le conducteur restant aux commandes de celui-ci ou à proximité pour pouvoir, le cas échéant, le déplacer.

Le terme « stationnement » désigne l'immobilisation d'un véhicule sur la route hors les circonstances caractérisant l'arrêt.

En d'autres termes : c'est une immobilisation durable, le conducteur ne reste pas dans son véhicule ni à proximité, le moteur étant coupé. Descendre de son véhicule pour poster une lettre est considéré comme du stationnement.

REGLES GENERALES

Comprendre la réglementation de l'arrêt et du stationnement, c'est accepter le principe d'agir sans gêner, ni mettre en danger les autres et soi-même.

S'ARRÊTER ET STATIONNER EN SECURITE

En agglomération, l'arrêt et le stationnement s'effectuent :

- * le long du trottoir pour gêner le moins possible la circulation,
 - * à droite du sens de la marche pour ne pas avoir à couper la circulation en sens inverse, ni de nuit, à éblouir les autres usagers,
 - * à droite ou à gauche dans les rues à sens unique en fonction de leur largeur
- en fonction de la signalisation, par exemple dans certaines rues, le stationnement ne peut s'effectuer que d'un côté. Afin de ne pas pénaliser toujours les mêmes riverains et de permettre l'entretien des chaussées, on change de côté chaque quinzaine (entre 20 h 30 et 21 h). Le stationnement unilatéral à alternance semi-mensuel autorise à stationner, du 1^{er} au 15 inclus, du côté des immeubles portant des numéros impairs, du 16 au dernier jour du mois inclus du côté des immeubles portant des numéros pairs.

Il est donc parfois nécessaire de faire demi-tour pour stationner du bon côté.

Hors agglomération, on se gare sur l'accotement droit si l'état du sol s'y prête et autant que possible hors de la chaussée.

On peut utiliser l'accotement gauche uniquement s'il n'y a aucun espace libre à droite et à condition qu'aucune ligne continue nous interdise de traverser la route.

LES INTERDICTIONS :

L'interdiction résulte de situations à risques, c'est pourquoi même en l'absence de signalisation spécifique, l'arrêt et le stationnement sont alors considérés comme gênants et dangereux donc proscrits (même pour une très courte durée).

Lorsque la visibilité est réduite, ils sont interdits, car dangereux à proximité des intersections, des sommets de côte, des virages, des passages à niveau.

Lorsqu'ils créent une gêne pour la circulation des autres, ils sont interdits :

- * sur les trottoirs, passages pour piétons, voies réservées au bus, pistes et bandes cyclables, bandes d'arrêt d'urgence, bande centrale séparative d'autoroute, sur les emplacements réservés à l'arrêt de stationnement de certaines catégories de véhicules (bus, taxis...)

- * sur les ponts, passages souterrains, tunnels,

- * aux emplacements où le véhicule gênerait l'accès à un autre véhicule (sortie de parkings, garage...),

- * face à une bouche d'incendie et des accès à des installations souterraines,

- * à la hauteur d'une ligne continue si cela oblige les autres usagers à la chevaucher ou à la franchir,

- * aux endroits où le véhicule risque de masquer un signal à la vue des conducteurs.

Un arrêt est toléré devant les entrées et sorties de garage ou de propriétés en double file.

LE STATIONNEMENT ABUSIF

Il est interdit de laisser un véhicule en stationnement sur la voie publique à un même endroit pendant plus de 7 jours ou pendant une durée dépassant celle qui est fixée par la réglementation locale.

Dans certaines zones, la durée du stationnement est limitée pour permettre au plus grand nombre d'y accéder (exemple : la zone bleue).

Extrait DDE info n°70 avril 2004

QUELQUES REGLES DE SAVOIR VIVRE...

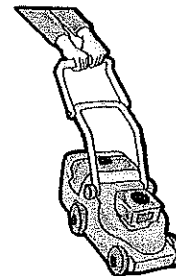
Le bruit est interdit :

Tous les jours entre 19 h et 8 h,

Le samedi entre 12 h et 15 h

Le dimanche et les jours fériés, toute la journée.

Respectons la tranquillité de chacun



Les commandements du bon voisinage

- 1) Tu ne pousseras pas ta sono « à fond »,
- 2) Tu respecteras le silence et tes voisins passé 22 h
- 3) Tu ne mettras pas en route ta tondeuse, débroussailleuse, etc... le dimanche et les jours fériés, c'est repos !
- 4) Tu éviteras que ta « progéniture » importune les voisins avec ses hurlements ou ses jeux
- 5) Tu ne laisseras pas traîner ton chien
- 6) Tu tiendras ton chien en laisse
- 7) Tu ne laisseras pas ton chien aboyer toute la journée en ton absence,
- 8) Tu remettras ton pot d'échappement à ta moto ou mobylette,
- 9) Tu ne jetteras pas tes papiers sur la voie publique,
- 10) Tu respecteras l'interdiction de stationner devant le portail de ton voisin



Appliques ces commandements tu seras apprécié de tes voisins



En cas de réclamation : bruit, brûlage...

N'hésitez pas

Soit à passer en Mairie

Un cahier de doléances

est à votre disposition

Soit à téléphoner la gendarmerie est à votre disposition

01.60.69.40.16

COMBIEN CA COUTE !!





PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS DE TRAVAUX **(de Juillet 2004 à Décembre 2004)**

Nous rappelons à nos administrés qu'un permis de construire ou qu'une déclaration de travaux est nécessaire pour toutes superficies inférieures ou égales à 20 m², pour le ravalement, l'agrandissement d'une fenêtre, le percement d'une porte, un abri de jardin, une piscine, une véranda, réfection de toiture, etc...

ATTENTION : Toutes constructions ou transformations non déclarées peuvent entraîner la démolition de ladite construction.

PERMIS DE CONSTRUIRE			
Numéro	Date	Nom-Prénom	Destination
774800400005	06/09/2004	Mr et Mme FIRMINHAC 6 rue Octave Rousseau	Box et 1 appartement F2
PERMIS DE DEMOLIR			
774800400001	10/10/2004	Mairie	Démolition de la cabane du cimetière pour agrandissement
774800400013	17/06/2004	Mr et Mme CAYLA 1 rue Emile Parquet	Réfection mur de clôture
774800400014	21/06/2004	Mr ROUSSEAU Robert 9 rue des Fours à Chaux	Confection d'une lucarne « capucine » remplacement d'un grand velux par un petit
774800400015	28/06/2004	Mr et Mme FLAVIGNY-ROBILLARD 4 rue des Fours à Chaux	Remplacement d'un portail et des volets en bois par du PVC
774800400016	05/07/2004	Mr et Mme GRIMOIN Claude 24 bis rue Octave Rousseau	Clôture en panneaux de ciment
774800400017	05/07/2004	Mr et Mme QUER 6 rue des Carrois	Abri à bois
774800400018	08/07/2004	Mr et Mme EL MAOUJOUDI 8 lot les Flamboyants	Abri de jardin
774800400019	09/07/2004	Mr et Mme ROUSSEAU Philippe 18 ter rue Emile Parquet	1 velux côté jardin
774800400020	09/07/2004	Mr et Mme TORRES 5 rue André Taboulet	Pose de volets roulants, côté rue

774800400021	13/07/2004	Mr et Mme GODARD 19 Rue Emile Parquet	Remplacement d'un portail et d'un portillon en bois par un en fer forgé
774800400022	26/07/2004	Mr DO COTO Paulo 19 rue André Taboulet	Changement des tuiles, rénovation d'une véranda, ravalement en pierres apparentes
774800400023	26/07/2004	Mr DO COTO Paulo 19 rue André Taboulet	Remaniement de toiture, changement d'une porte ne porte-fenêtre sur garage
774800400024	29/07/2004	Mme CHEDRI 9 rue Henri Gelin	Buanderie
774800400025	30/07/2004	Mr et Mme PRONO 29 rue Octave Rousseau	Auvent sur porte d'entrée
774800400026	30/08/2004	Mme MARAOUI Samira 32 rue André Taboulet	Ravalement façade et remplacement de la baie vitrée
774800400027	06/09/2004	Mr et Mme FIRMINHAC Christian 6 Rue Octave Rousseau	Clôture
774800400028	07/09/2004	Mr et Mme MEVEL 25 rue Henri Pelle	Réfection des boiseries extérieures, réfection de toiture, remplacement de 2 fenêtres
774800400029	20/09/2004	Mr et Mme MEVEL 25 rue Henri Pelle	Construction d'un auvent
774800400030	21/09/2004	Mr DA SILVA Fernando 19 rue Henri Gelin	Remplacement de gouttières
774800400031	04/10/2004	Mairie	Démolition mur du cimetière pour agrandissement

Avant de réaliser un achat pour une clôture, un abri de jardin, etc... renseignez-vous en Mairie pour être certains que le POS autorise ce que vous souhaitez.

ON NE FAIT PAS TOUJOURS CE QUE L'ON VEUT ! !

L'ADSL EST LA !!

Pour connaître les modalités,

contactez France Telecom

au numéro indiqué sur votre facture

VIE ASSOCIATIVE

BARBECUE DE FIN D'ANNEE

Le club sportif et culturel valençois organisait dimanche 27 Juin 2004 son traditionnel barbecue de fin d'année, sur le lieu magnifique « des Fours à Chaux » à partir de 12 h.

Le C.S.C.V. accueillait environ 70 personnes autour du fameux barbecue, la journée s'est passée dans la joie et la bonne ambiance. Enfin pour clore cette belle journée ensoleillée, une partie de pétanque était lancée suivie des récompenses et du fameux verre de l'amitié.

Le Président Laurent Vion, félicite toute son équipe soudée (Delphine Skirka, Eric Moal, Timmy Chédri, Julien Vion) merci aussi à Cathy Moal et à Marie-Laure Rousseau, Mr Serge Vaucouleur et le Conseil Municipal pour le prêt des Fours à Chaux. Merci à toutes les personnes et adhérents d'avoir répondu présents.

A l'année prochaine
Laurent Vion

TENNIS DE TABLE

Très bonne saison du club sportif et culturel valençois, section tennis de table.

Toute l'équipe du CSCV est satisfaite des résultats apportés pendant toute l'année avec de bons résultats en compétition.

Lundi 14 juin se jouait dans une très bonne ambiance le 3^{ème} tournoi de l'année : confirmés adultes avec 25 joueurs déterminés à gagner le tournoi, Mr Bertyl CHAMAULT d'Echouboulains remporte le trophée, suivi de Monsieur MOAL Eric qui finit 2^{ème} du grand chelem. Bravo à tous les participants pour ce beau tournoi et à l'année prochaine.

Mercredi 23 juin, se jouaient les 2^{ème} tournois confirmés juniors et débutants à la salle Marius Albert.

Très bonne ambiance en ce mercredi après-midi pour le dernier tournoi de la saison avec de bons résultats en débutants : 1^{er} Kilian Okou, 2^{ème} Elodie Moal, dans les confirmés juniors : 1^{er} Yohan Gélie, 2^{ème} Thomas Estupina suivi de Benjamin Marimot et Damien Grandpierre. En espérant qu'ils continuent l'année prochaine.

LES ACTIVITES DU VALC

L'association Valence Animation Loisirs et Culture a repris ces activités à la suite de l'élection d'un nouveau bureau.

Compte-rendu des activités de la saison 2003/2004

En novembre 2003, une bibliothèque pour les jeunes de 6 mois à 13 ans a été ouverte à l'issue d'une « chasse au trésor »

La bibliothèque offre à tous les enfants se présentant, un accueil dans un cadre aménagé pour eux, des lectures d'histoires et pour les inscrits, la possibilité d'emprunter 2 livres par semaine.

Aux grandes occasions, comme Noël, Pâques, et la fin de l'année scolaire, trois journées festives, ouvertes à tous avec jeux autour des livres, bricolages, arts plastiques, goûters, ont attiré de nombreux enfants du village.

De son côté, le billard a retrouvé l'activité qu'il mérite avec des joueurs réguliers et occasionnels les lundis et vendredis de 21 h à 24 h.

De plus, au moment de la Chandeleur, nous avons proposé une soirée ludique « le grand jeu des familles » imitation des jeux télévisés, avec des questions de tous ordres pour adultes et pour enfants. Douze équipes se sont affrontées dans la bonne humeur et il nous a été demandé de renouveler ce genre de soirée.

Cette année 2004/2005 :

Le VALC continue dans sa lancée en rouvrant la bibliothèque section jeunesse et en lançant la section adulte.

Il est à noter une réduction du prix d'inscription dans le but de rendre plus facile l'accès aux livres pour tous.

Nous passons de 10 euros par personne à 10 euros par famille.

Des démarches auprès de la Médiathèque Départementale du Mée sur Seine, nous ont permis d'obtenir le prêt d'une grande quantité de livres, et des subventions du Conseil Général.

Le billard rouvre ses portes tous les vendredis de 21 h à 24 h. L'inscription reste inchangée : 15 euros pour l'année ou 5 euros la séance occasionnelle.

Des activités ponctuelles seront proposées à différents moments comme :

- 1) La journée festive de la bibliothèque sur le thème d'Halloween,
- 2) Notre participation au Téléthon offrant une activité ciblée sur les plus jeunes (de 1 à 7 ans), avec pâtisserie, jeu du restaurant,

jeux de ballons, piscine à balles, lecture d'histoires

- 3) « Le grand jeu des familles »,
- 4) d'autres journées festives au cours de l'année.

Rappel des horaires et tarifs des activités du VALC

Bibliothèque :

Inscription pour toute la famille : 10 euros
Section jeunesse, tous les mercredis hors vacances scolaires de 16 h à 18 h, lectures d'histoires à 17 h,
Section adulte, tous les 1^{er} et 3^{er} samedis du mois de 10 h à 11 h.

Billard :

Inscription annuelle par personne : 15 euros
Séance occasionnelle : 5 euros
Ouvert tous les vendredis de 21 h à 24 h

Le bureau



LA BOULE JOYEUSE
Déclaration Préfecture
n°04897
Agrément sportif n° AS 77
98029
N° SIRET 430 261 545
00015
Code APE 926C

L'assemblée générale de l'association de la Boule Joyeuse aura lieu le dimanche 12 décembre 2004 au foyer polyvalent rue Jean Haderer à 10 heures précises.

Nous espérons sincèrement avoir vraiment plus de monde que lors de la dernière assemblée générale qui a eu lieu le 05 avril 2003, ou seulement 6 personnes ont pris soin d'y participer.

Il est tout de même inadmissible, que certaines personnes qui à cette époque ne se sentaient pas concernées par notre association, parce qu'ils étaient licenciés dans des clubs avoisinants (ayant quitté le club de Valence en brie), réclament aujourd'hui la lumière sur le terrain de pétanque.

Je pense qu'à maintes reprises dans les différents journaux « Info Valence » j'ai fait part des horaires d'entraînement du club. Pourtant à ce jour Cyrille notre trésorier attend souvent du monde pour jouer, le vendredi soir.

Il est hors de question de laisser les clefs de notre local, afin d'avoir accès à la lumière à toute personne non licenciée au club, et bien évidemment ne faisant pas partie du bureau, en dehors des horaires d'entraînement.

Être licencié dans un club c'est déjà participer à la vie du club en assistant aux entraînements et aux concours que l'association

organise, mais aussi de participer aux concours que les clubs avoisinants organisent.

Si nous voulons avoir beaucoup d'équipes lorsque nous organisons un concours il faut nous même aller jouer chez les autres et ainsi faire la promotion de notre club.

Nous vous attendons donc nombreux, vous qui avez tant de choses à exprimer !

Florent VERSTRAETE

Siège social : Mairie
Place de l'église
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01 64 31 81 35
☎ 01 64 31 88 42

**ASSEMBLEE GENERALE du
Club de l'Amitié des Anciens
de Coutençon d'Echouboulains
et de Valence en brie
le 20 novembre 2004 – Salle des Fêtes
d'Echouboulains**

L'Assemblée Générale s'est déroulée le jour du repas annuel qui réunit tous ses adhérents ainsi que Messieurs les Maires d'Echouboulains, de Valence en brie, Maire-Adjoint de Coutençon et le Père Olivier qui a bien voulu accepté notre invitation. Le repas s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse qu'animait Jocelyne : chansons, accordéon et d'excellents plats au menu.

Le Président H. FRENCHÉ a informé les adhérents des quelques modifications sur l'organisation des sorties. Mme GRANGEON, Trésorière a donné l'état de bonne santé du Club en présentant son budget.

Le Bureau a été renouvelé et compte un nouveau membre : bienvenue à Bernard RESSOUCHES de Valence en brie.

Il est distribué aux adhérents le projet de sorties pour l'année 2005 dont détail ci-dessous :

8 Janvier 15h30
Galette des Rois, cidre, café, chocolat (gratuit)
Salle des Fêtes d'Echouboulains

12 Février 12h00
Choucroute 19€
Salle des Fêtes d'Echouboulains

Mars
Théâtre à Paris en car 49€
« Le Canard à l'orange » (transport compris)
ou

3 Avril 15h00
Spectacle à Troyes «Andalousie » 36€
(transport compris)
ou

14 Avril

Revue Champagne avec Repas 45€
Ozoir-la-Ferrière (transport compris)

■ 11 Mai Promenade sur la Seine avec repas 40€
Melun – Samois – Melun (transport compris)

7 Septembre Sortie Surprise à déterminer

20 Octobre Déjeuner spectacle 55€
A la Ruche Gourmande » (transport compris)
à Perreux (89)

19 Novembre ASSEMBLEE GENERALE

Il est également proposé le programme 2004/2005
de Connaissance du Monde :

Mardi 23 Novembre 2004 L'AUTRICHE
Mardi 11 Janvier 2005 LE CANADA
Mardi 25 Janvier 2005 L'OUEST AMERICAIN
Mardi 15 Mars 2005 VENISE LA MAGNIFIQUE
Mardi 29 Mars 2005 TAHITI
A la Maison de la Vallée à Avon.

Les horaires des séances sont soit à 15h00 soit à
21h00
Au prix de 8 €.
Le transport s'est fait jusqu'à présent par co-
voiturage

La Secrétaire
L. FAURE

LE THEATRE CHEZ NOS VOISINS



Après le Festival « Les Briardises » notre association a le plaisir de vous communiquer ses différentes manifestations pour 2005 :

Samedi 5 février – 20 h 30 à HERICY – Salle de l'Orangerie
Cabaret Dîner Spectacle (35 €)
Avec : Les petites Goulues, Patricia Levray, Francois Tourmakine, Eric Thomas et les Sardines

Samedi 16 avril - 20 h 30 à SAMOIS – Salle La Samoisienne
Cabaret Dîner Spectacle (35 €)
Avec : Vincent Coppin, Arsène Mosca et Carolyne Thomas

Vendredi 13 mai - 20 h 30 à BOIS-LE-ROI – Centre de Séjour de la FOCEL
Cabaret – Dîner Spectacle (35 €)

Samedi 21 mai - 20h30 à HERICY – salle de l'Orangerie (entrée 15 €)
Spectacle (en prévision : Aux larmes citoyens ! 1914 – 1940)

Samedi 28 mai - 20 h 30 à SAMOIS – La Samoisienne
Concert Carolyne Thomas

Tout cela sans oublier, bien sûr, la troisième édition du Festival « Les Briardises » du 4 au 9 octobre 2005.

Un seul numéro pour répondre à toutes vos questions ou demande d'informations ou pour effectuer vos réservations:

06 64 65 01 49

Cordialement
Chantal Septiers
Association G.A.H.





**ENTENTE JUDO
ECHOUBOULAINS - VALENCE EN BRIE**

Déclaration Préfecture n° 2/09860
Affiliation F.F.J.D.A. n° 77 77 158 0
Agrément Sportif: AS 77 950730
N° SIRET: 431 869 635 00018 Code APE 926



Jigoro KANO
Fondateur du Judo

ECHOUBOULAINS-JUDO s'est transformé depuis maintenant 2 ans en Entente Judo Echouboulains/Valence-en-brie, et a donc pour sigle E.J.E.V.

Les raisons en sont les suivantes, tout d'abord, la commune de Valence en brie octroie tous les ans depuis 5 années une subvention communale, et a souhaité que le nom de la commune soit rattaché au nom de l'association. Notre club est composé d'autant de membres d'Echouboulains que de Valence en brie.

La saison 2003-2004 s'est formidablement bien déroulée, les résultats sportifs ont été excellents, l'effectif s'est maintenu, et l'assiduité est en très nette progression.

Les résultats du club

	Saison 2000-2001	Saison 2001-2002	Saison 2002-2003	Saison 2003-2004
Nombre de tournois	11	8	12	10
Places de Premier	42	37	68	56
Places de Second	55	34	59	36
Place de Troisième	49	20	40	21
Place de quatrième	48	17	30	19
Nbre de places obtenues	194	108	197	132

Ces résultats prouvent que malgré notre petite structure, l'enseignement qui est dispensé dans notre club est de très bonne qualité, merci à notre professeur

Nous souhaitons très vivement que les résultats de la saison 2004-2005 continue à progresser.

Certains de nos licenciés ont représenté très dignement notre club aux championnats de Seine et Marne

- 3 places de 5^{ème} chez les benjamins
- 1 place de 7^{ème} chez les minimes

Plusieurs tournois inter-clubs tels que :

- CESAL (Saint Germain Laval)
- CHATELET EN BRIE
- JUTIGNY
- MONTEREAU FAULT YONNE
- BOMBON
- GUIGNES
- VILLENEUVE LA GUYARD
- LA GRANDE PAROISSE
- ETC

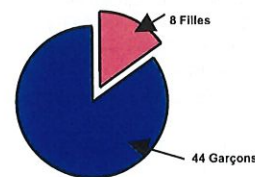
Attendent déjà nos licenciés et nous souhaitons qu'ils pourront s'y distinguer honorablement.

Pour d'autres, il faudra dès le mois de janvier 2005, penser aux qualificatifs du secteur sud pour le championnat de seine et marne benjamins et minimes. Nous espérons très sincèrement qu'ils pourront accéder enfin aux marches du podium trop souvent loupées à peu de chose.

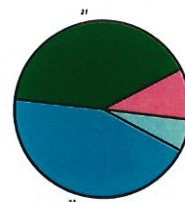
L'effectif de l'E.J.E.V. Saison 2004-2005

L'association compte aujourd'hui 52 licenciés, et bien que le judo ne soit pas un sport machiste nous enregistrons plus de licenciés masculins que féminins.

L'effectif par sexe



L'effectif par commune



L'effectif du premier cours



L'effectif du second cours



L'effectif du troisième cours



Nos sponsors

Nous tenons à remercier tous nos sponsors :

R MECA Réalisations Mécaniques
27930 ANGERVILLE LA CAMPAGNE
GB MECA Mécanique Générale de précision
63920 PESCHADOIRES
ERMI MAV Mécanique Générale de précision
77370 NANGIS
MECA SUD Mécanique Générale de précision
77130 MONTEREAU
ETS DELCOURT Mécanique Générale de précision
80310 PICQUIGNY
AVIVA Cabinet d'assurances
77370 NANGIS
Entreprise TISSIER Maçonnerie
77830 VALENCE EN BRIE

Grâce auxquels nous avons pu offrir à chacun de nos licenciés un survêtement d'une valeur de 50,00€.

Grâce à la collaboration de ces précieux sponsors d'autres projets seront réalisés cette saison.

Loto du 23 octobre 2004



Le loto que nous avons organisé le 23 octobre 2004 n'a pas connu le franc succès que nous avions escompté.

Les bénéfices de ces manifestations nous ont permis l'acquisition de nouveaux matériels tels que tapis de chute, mannequins de travail, les chocolats de Noël, la remise de récompenses de fin de saison

Le prochain LOTO sera organisé le samedi 12 mars 2005 à la salle polyvalente de Valence en brie, à partir de 20 h 30.

Horaires et jours d'entraînement

	Mardi	Vendredi
1 ^{er} cours	18 à 19 h 00	18 à 19 h 00
2 ^{ème} cours	19 à 20 h 00	19 à 20 h 00
3 ^{ème} cours	20 à 21 h 30	20 à 21 h 30



Quelques dates à retenir

Samedi 18 janvier 2005	Qualificatif Seine et Marne Minimes	NEMOURS
Dimanche 30 janvier 2005	TOURNOI INTER CLUB	ECHOUBOULAINS
Samedi 12 mars 2005	LOTO	Salle polyvalente de Valence en brie 20 h
Samedi 18 mars 2005	Qualificatif Seine et Marne Benjamins	NEMOURS

Composition du bureau Saison 2004-2005

Président	Florent VERSTRAETE
Vice Président	Pascal GRANDPIERRE
Secrétaire	Jocelyne CHARPENTIER
Secrétaire Adjoint	Ludivine MONNIER
Secrétaire Adjoint	Christelle AUGEREAU
Trésorier	Pascal NAULET
Trésorier Adjoint	Frédéric CID
Trésorier Adjoint	Isabelle BODE
Membre	Fabien BESNAULT

Tous l'équipe de l'E.J.E.V. vous souhaite de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année

C.S.V. SECTION FOOTBALL

Très bon début de saison au CSV. Les dirigeants et les éducateurs sont ravis du comportement sportif des jeunes de l'école de foot et de la préformation avec 11 victoires pour 4 défaites des débutants, 2 victoires, 1 nul et 2 défaites des poussins, 9 victoires pour 2 défaites des benjamins et 1 victoire pour 5 défaites des 13 ans. Nous tenons également à saluer leur excellent état d'esprit et la bonne humeur qui règne au club chaque mercredi et samedi. De plus nous sommes heureux de voir que les féminines intégrées au sein des différentes section du club (3 débutantes, 2 benjamin et 2 moins de 13 ans).

Par ailleurs tout le club s'associe pour féliciter Mélody CHEDRI et Morgane DIVE de leur sélection en équipe de Seine et Marne sud féminine. Nous sommes tous derrière elles pour les échéances à venir, à savoir une journée de détection à Clairefontaine (oui oui! là où s'entraînent les joueurs de l'équipe de France tels que Thierry HENRY, Fabien BARTHEZ, Patrick VIEIRA...etc...) pour Morgane qui visera ce jour là une sélection en équipe d'Ile de France des 16 ans. Et la Coupe Nationale inter district des 13 ans pour Mélody.

Félicitations également aux benjamins qui se sont brillamment qualifiés pour le troisième tour de la Coupe Nationale.

Parlons maintenant un peu de nos « vieux tacots ». Toujours autant de bonne ambiance (grâce notamment à notre star le brésilien-argentin-italien-valençois Lolo TASSALDINHO) malgré quelques résultats un peu difficiles (2 victoires pour 8 défaites).

Par ailleurs nous remercions les parents et les dirigeants qui sont de plus en plus nombreux à venir nous aider et nous encourager.

Et pour conclure nous tenons à féliciter le Club Sportif et Culturel Valençois d'avoir organisé le Téléthon et le remercions de nous y avoir associés (merci Timy pour les affiches sportives de Thierry HENRY et Roberto CARLOS push in up)

Le club de football

PS Nous invitons toute personne intéressée à venir assister avec nous au match France/Suède le 9 février au Stade de France. Renseignements auprès de Messieurs ROESLER Laurent au 01.60.70.65.38 et GANDOIN Grégory au 06.63.34.22.58.

14 JUILLET/CONCOURS DE PECHE

Le fameux concours de pêche à la truite du 14 juillet a eu lieu route de Vernou, à la Mare aux Usages, sous un beau soleil, les pêcheurs étaient au rendez-vous dès 9 heures.

Le départ fut donné par Mr Serge Vaucouleur, Maire, 37 participants prêts à gagner.

Le Club Sportif et Culturel Valençois tenait sa buvette et ses grillades toute la journée.

Vers 17 h30, la cloche retentit pour annoncer la fin du concours, ensuite vint le classement général suivi des résultats et récompenses.

Remises des récompenses par le C.S.C.V.

À Mr Kévin Gandoin, Camille Tassin, Jimmy Herblot...



Et pour finir le Président du C.S.C.V., Laurent VION, remerciait chaleureusement tous les sponsors pour les dons de coupes, trophées, la Mairie de Valence-en-Brie, un grand merci pour leur aide précieuse, Mr Serge Vaucouleur, Mr Claude Godry, Mr Jacques Poulain, Mme Liliane Faure, Mr Gilles Bruneau, Mr Eric Luzu, ainsi que les membres du C.S.C.V. pour cette belle journée réussie.

Le rendez-vous est pris au jeudi 14 juillet 2005.

Laurent Vion

FETE DE LA LIBERATION DU CANTON

Voici 60 ans que le Canton du Châtelet en Brie a été délivré de l'occupation allemande. Un Comité a été créé depuis plusieurs mois afin d'organiser cette journée consacrée à cet événement ; il est présidé par le Maire de Sivry-Courtry M. RADET assisté de deux conseillers municipaux des 13 communes du canton .



L'organisation a été longue car les réponses des autorités officielles (armée, ambassade USA ...) n'arrivaient pas très rapidement, combien de relances écrites et d'appels téléphoniques, la préparation : du livret regroupant textes et photographies de chaque commune, du lâcher de pigeons, de l'exposition au château des Dames, de trouver un volontaire qui puisse raconter aux enfants des Écoles : l'exode, la vie pendant la guerre avec à l'appui les tickets de rationnement, les masques à gaz.



Mais c'est avec persévérance et obstination que cette cérémonie a pu se dérouler avec succès dans toutes les communes du canton. Il est à noter que les horaires ont été respectés dans toutes les communes grâce à la gendarmerie du Châtelet qui ont facilité la circulation du convoi.

C'est par une journée ensoleillée et dans le tintement joyeux des cloches de l'Église Saint Nicolas que les premières voitures du convoi arrivent sur la place de l'Église toute décorée de banderoles. Au passage du motard en uniforme de GI sur Harley Davidson, des FFI dans des tractions avant, des militaires américains dans leur Jeep accompagné des femmes habillées à la mode de 1944 jetant aux enfants des plaquettes de chewing-gum, des pompiers dans leur véhicule ancien, la fanfare : une forte émotion parcourt la foule, et on a pu apercevoir des larmes d'émotion couler sur les joues de ceux qui avaient vécu ce moment, des applaudissements et des cris de

surprise reconnaissant au passage tel ou tel véhicule, en même temps des avions survolaient la place.

Monsieur Radet (Maître de cérémonie) orchestre dans chaque commune le déroulement de la cérémonie :

Les porte-drapeaux prennent place autour du monument aux Morts ainsi que les militaires du camp de Sourdon, les pompiers, les gendarmes, et la fanfare de Champagne-sur-Seine.

Après fanfare, salut des drapeaux, discours :

*Monsieur le Conseiller Général,
Mmes et Mrs les Maires et Conseillers Municipaux des communes environnantes
Père Olivier
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,*

Monsieur le Maire de Valence-en-Brie, Serge Vaucouleur regrette sincèrement de ne pas être présent aujourd'hui, mais des obligations familiales l'ont retenu loin de Valence.



Comme chaque année, c'est avec beaucoup d'émotion que nous nous retrouvons en cette fin de mois d'août pour nous souvenir des actes salvateurs de bravoure de ceux qui ont refusé de subir l'asservissement imposé par les forces nazies venues occuper par la force nos villes et nos campagnes.

Certains d'entre eux ont payé un lourd tribut à cette lutte de chaque instant et ont perdu jusqu'à leur vie et nous pensons tous en ce moment à ce résistant ANDRE TABOULET, torturé et tué le 12 juillet 1944.

Aujourd'hui, pour beaucoup d'entre nous, c'est un effort particulier d'imagination que de remémorer la vie de notre commune et de ses habitants sous les souffrances de l'occupation, des bombardements, et du rationnement, cette vie éprouvante où l'on voit partir au front ou dans les camps de travail son père, ses frères, ses meilleurs amis. C'est avec le plus grand respect que nous devons rendre un nouvel hommage à l'occasion de ce 60^{ème} anniversaire de la Libération du Canton du Châtelet en Brie à nos concitoyens qui ont dû faire face pendant des années à l'ennemi.

Merci à celles et à ceux qui se sont mobilisés pour venir aider la France et qui, au-delà des mers, ont jugé nécessaire de s'enrôler et de venir en aide aux forces internes de la France et participer ainsi à la Libération et à la reconstruction d'une nouvelle Europe guidée par le respect des patries et de la liberté. Merci à nos amis et cousins anglais, américains et canadiens, merci à nos compagnons des départements et territoires français non métropolitains et notamment à tous ceux d'Afrique qui ont participé eux aussi par les armes et par leur sang aux combats libérateurs.

*En fêtant la libération du canton, ce n'est pas qu'une simple commémoration qui a été organisée, mais un nécessaire et indispensable travail de mémoire pour ne pas recommencer les erreurs du passé.
Vive la paix vive la liberté*

Il s'ensuit un dépôt de gerbes au pied du Monument aux morts.

Le convoi reprend la route en direction d'Echouboulains

Ce fut une journée mémorable. Rendez-vous pour le 70^{ème} anniversaire !.....

Je remercie très sincèrement :

- Jean Leclerc qui a accepté de raconter et répondre aux questions des enfants de l'École
- Paul Rousseau, président des Anciens Combattants de Valence-en-Brie, qui a participé à la présentation du drapeau dans chaque commune.
- Marc Toussaint qui a pu mettre en fonctionnement (non sans mal) les cloches à l'arrivée du convoi, d'avoir organisé le stationnement et la décoration de la place avec l'aide de Guy Lacomme,
- Annie Dubreuil qui a tenu le stand de vente du livret et de la médaille, et s'est chargée du dépôt de gerbe
- Marie-Thérèse Debray a qui nous devons toutes ces photos.

L. FAURE



RALLYE INTERCOMMUNAL

Les Équipes de marcheurs de Valence-en-Brie au nombre de 4 défendaient les couleurs de notre Commune au Rallye Intercommunal que Chartrettes organisait cette année.

Notre commune n'a pas pu se placer dans les premières places, malgré une journée magnifiquement ensoleillée, puisque nous n'avions aucune équipe de cycliste ce que nous avons tous regretté car nous avons de bons éléments mais qui à cette date n'étaient pas libre. Enfin, aucune coupe, mais l'honneur fut sauvé par notre plus jeune participante, qui remporta un grand succès et applaudissements.

Il faut noter que l'épreuve du Tir à l'arc installé sur le chemin longeant le lotissement des Flamboyants a été très appréciée des concurrents cyclistes des autres communes.

La coupe a été remportée par la commune de MACHAULT



La commune des ECENNES aura le plaisir d'organiser le rallye 2005

VENEZ NOMBREUX DEFENDRE VOTRE COMMUNE

L.FAURE



LA SEMAINE DU GOUT

Armée de mon appareil photo, j'ai pu assister à une matinée très agréable et surprenante ; en effet Mr et Mme SKIRKA avaient préparé avec une attention particulière des plats cuisinés pour les élèves de notre école ces derniers habillés d'une blouse et d'une coiffe ont participé à un concours comportant des questions relatives aux protides et autres ; les 5 premiers des deux groupes recevaient des cadeaux.

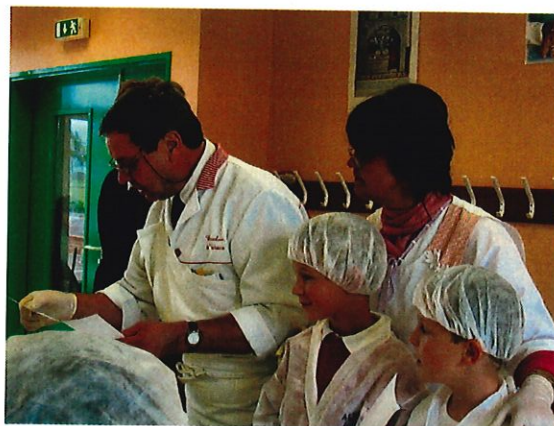
J'ai été très surprise de voir des enfants, qui habituellement rechignent devant leur assiette, déguster avec plaisir le bourguignon, le sauté de veau, le boudin, le cake aux légumes en essayant de reconnaître les légumes de cette composition, il faut remarquer que Mme SKIRKA avait découpé la viande en petits dés ; imaginez vous cette odeur de bonne cuisine qui vous met l'eau à la bouche à tel point que je n'ai pas pu résisté à y goûter à mon tour.

Et ne parlons pas des clafoutis aux pommes et aux poires.....*Bravo Chantal et Guy vous avez réussi à intéressé ces enfants* mais laissons la place aux enfants

Liliane FAURE

Le lundi 11 octobre, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont reçu la visite des bouchers de Valence-en-Brie. Monsieur et Madame SKIRKA nous ont fait goûter leurs spécialités : du boudin noir, du pâté maison, un cake aux légumes, du sauté de veau, du boeuf bourguignon et deux bons gâteaux aux pommes et aux poires. Cette animation nous a beaucoup intéressés. Encore un grand merci à Monsieur et Madame SKIRKA.

Les élèves du cycle III



HALLOWEEN

L'APRES-MIDI LES ENFANTS...



L'association ACAV avait organisé comme les années précédentes l'après-midi Halloween.

Beaucoup d'enfants de Valence avaient répondu présents.

Les plus affreux déguisements ont défilé à la salle Marius Albert tout au long de l'après-midi.

Merci au généreux donateurs qui ont permis que se déroule cette manifestation.

Le bureau de l'ACAV

LE CSCV INVITAIT LES FAMILLES...

Le club sportif et culturel valençois organisait pour la première fois une grande soirée dansante spéciale Halloween animé par le fameux DJ Fred. Beaucoup de monde présent, avec une ambiance de folie avec le concours du déguisement le plus original. Le prix fut remis à Mr et Mme GODARD ainsi qu'à Mme KRAUSS.

La soirée s'est terminée à 2 h, avec dans les esprits de recommencer l'années prochaine.

Laurent VION

Prochaine soirée, samedi 29 janvier 2005



COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Les combattants de la Grande Guerre ont hautement mérité l'hommage que la Nation leur rend, chaque année, le 11 novembre.

Jamais, nous n'oublierons ce jour sans pareil où l'Armistice signé à Rethondes mit un terme à quatre longues années de souffrance et consacra la victoire éclatante de la France et de ses alliés.

Aujourd'hui, nos pensées vont vers tous ceux qui sont tombés au champ d'honneur, vers les blessés, les mutilés et les gazés, vers les prisonniers, et les expulsés, vers les veuves et les orphelins vers toutes les victimes civiles et militaires.

Nous exprimons également notre gratitude émue à nos derniers « Poilus », témoins de l'horreur et de la grandeur de ces temps de fer, de feu et de sang.

Cette année, la République a solennellement commémoré le 90^{ème} anniversaire de la bataille de la Marne. Nous nous sommes souvenus du courage admirable des soldats qui aux ordres du Maréchal Joffre, ont remporté une des victoires les plus décisives de notre histoire nationale. Nous avons honoré la mémoire de tous ces patriotes loyaux qui ont subi l'épreuve terrifiante de ces premiers mois de guerre aux côtés de leurs frères d'armes britanniques, belges et russes.

Au terme d'une année de commémorations exceptionnelles, dominées par le 60^{ème} anniversaire des Débarquements et de la Libération, l'évocation de la Première Guerre mondiale est une invitation supplémentaire à mesurer la portée historique de la réconciliation franco-allemande et de la réunification de l'Europe.

C'est bien un message de fidélité à la patrie et l'engagement résolu au service de la paix et de la liberté que nous adressons aujourd'hui à tous et singulièrement aux générations futures.

Message lu par Monsieur le Maire.

PS :

En progrès, cette année deux enfants de Valence étaient là, pour lire les noms des victimes de la 1^{ère} guerre mondiale.



UNE BONNE ACTION RECOMPENSEE

L'an passé, pour remercier Gaylord Verstraete de sa présence lors des commémorations, Madame Faure lui avait offert une journée de ce sport très en vogue « l'acrobranche ».

Gaylord remercie chaleureusement Madame Faure et nous fait profiter de sa journée à travers ses photos et notamment celles où il monte dans un arbre de 26 m de hauteur.



SAINT NICOLAS



Saint Nicolas était au rendez-vous, ce samedi 4 décembre 2004, malgré le froid vif, pour la distribution des cadeaux aux enfants venus très nombreux.



1^{er} TÉLÉTHON A VALENCE

Vendredi 3 décembre 2004 était lancé le 1^{er} Téléthon, pour 30 h de défi à travers le village, et nombreux ont répondu présents.

A 19h, une grande marche lumineuse dans les rues de Valence donnait le départ, avec une vente de lampions, suivie de la cérémonie d'ouverture. Le premier fil rouge était lancé avec la construction d'un puzzle de 4000 pièces. Des bougies sous forme de « guirlande de l'espoir », illuminaient la Place de l'Eglise, durant les 2 jours.



A 21h, le concours de pétanque animé par Florent débutait, en même temps, on pouvait s'exercer au bras de fer, défi qu'ont relevé nos champions Grégory Gandoin, Pascal Duflot, Gilles, Frédéric Richard ... et même les enfants se sont prêtés au jeu, le tout dans une ambiance survoltée ! Pendant ce temps, au Foyer Polyvalent, on pouvait se réunir autour de jeux de société, regarder un film « Nemo », « Les Choristes », jouer au billard, ou encore boire un verre entre amis à la buvette, ou acheter des peluches !

Samedi 4, après très peu d'heures de sommeil, c'était reparti pour une journée de solidarité et de dons au 36 37.

A 10h, débutait l'espace des tous petits animé par Solehn (préparation de gâteaux, crêpes ...), tandis que les plus sportifs pouvaient se lancer dans une course folle autour de l'église en rollers, ou en relais animé par Eric, avec des participants très solidaires les uns des autres.



A 12h, le village résonna des accords de la fanfare de Montereau, sans oublier le typique lancé de charentaises derrière l'église.

A 13h30, les mini-coquettes pouvaient participer au stand de maquillage tenu par Sandrine et Anne-Marie, pendant que nos mini-footballeurs tapaient dans le ballon au stade, coaché par Greg. A noter, que les équipes de Noisy-Rudignon, Mormant, Le Mée, avaient fait le déplacement pour « affronter » notre équipe de Valence.



A 17h, un grand lâché de ballons multicolores s'envolait en signe d'espoir. La course en sacs a ravi les enfants, tandis que les bûcherons amateurs nous montraient la teneur de leur force.

Vers 18h30, la 2^{ème} marche lumineuse prenait le départ avec beaucoup d'enfants qui scandaient 36 37, le n° de téléphone des promesses de dons.

Enfin, le verre de l'amitié était servi au Foyer, où l'on pouvait faire quelques emplettes au profit du Téléthon, auprès de Mr et Mme SKIRKA et leur boudin à l'oignon, et de Mr et Mme ROUSSEAU et leurs fromages de chèvres.

DJ Fred était là pour la clôture de ces 30 h de solidarité et de convivialité. Tout le village était convié à danser.

Je tiens à remercier toute mon équipe : Delphine Skirka pour son travail de vidéaste et de trésorière du club, Timmy Chedri, Eric et Cathy Moal ainsi que leur fille Elodie pour sa participation à la vente des produits Yves Rocher, et aussi tous les bénévoles pour leur générosité et leur travail accompli pour la réussite de ce Téléthon 2004 : Christine Berthaud, Agnès Besnault, Gilles et Xavier Bruneau, Mélody Chedri, Brigitte et Natacha Colizac, Fatiha Ferdji, Chantal et Angélique Firminhac, Anne-Marie et Pascal Frenche, Daniel et Grégory Gandoïn, Murielle Ginet, Claude Godry, Jacques Poulain, Solehn Le Rouzic, Sandrine et Eric Luzu, Danièle Martinoni, Sylviane Prades, Frédéric Richard, Laurent Roesler, Rémy Rousseau, Arlette et Florent Verstraete, Julien Vion.

Je tiens également à remercier : La Mairie de Valence Mr Vaucouleur et son conseil municipal, la Mairie de Sivry, l'ACAV, l'Étape de Valence, la Poste de Valence, la Boucherie de Valence, la Ferme Rousseau Jean-Claude, les Transports

Jacquet, l'entreprise Tissier Patrice, le CADA, la République de Seine-et-Marne, Evasion, France Bleue, Brioches Pasquier, Super Sport, l'AFM, Mr Michel Abramovici et Béatrice Mothré, coordinateurs du Téléthon, ainsi que tous ceux que nous aurions omis de citer.

Rendez-vous le 2 et 3 décembre 2005 pour le 2^{ème} Téléthon de Valence !

Toute l'équipe du CSCV vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.



Bilan de ce 1^{er} Téléthon

En tant que trésorière de la manifestation, je tenais sincèrement à vous remercier chers Valençois(e) de votre générosité et de votre mobilisation durant ces 2 jours. Nous avons vécu ce 1^{er} Téléthon tous ensemble, dans le seul but de récolter un maximum de dons au profit de l'AFM. Ensemble, nous avons gagné ... ! Au nom du club du CSCV, j'ai le plaisir de vous annoncer que **2618,88 €** ont été récoltés, soit **17 178, 72 Francs**. En effet, 395 € de dons des commerçants (Mr et Mmes Tissier, Rousseau J-C, Jacquet, Skirka, l'ACAV), 940 € de chèques de dons, 1223,35 € de recettes sur les activités organisées, 200 € de don de la Mairie de Valence = 2758,35 € - dépenses engagées par le CSCV de 139,47 € = 2618,88 €.

Une très belle réussite grâce à vous ...



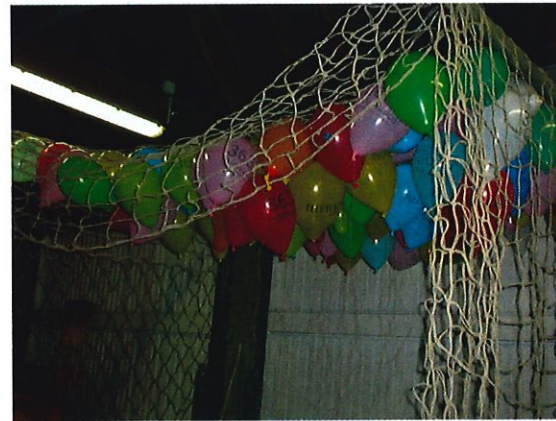
D'autre part, en tant que vidéaste pour France 2, je tiens également à vous remercier de vous être prêtés au jeu des interviews et d'avoir scander si souvent le 36 37 devant la caméra !

Enfin, tous mes remerciements à nos partenaires sponsors Yves Rocher de Montereau et de Paris Gare de Lyon, et aussi nos partenaires des médias et coordination; Mme Schooneyans de l'AFM, Mr Ducelier vidéaste d'Echou, Mr Chanen motard apportant les K7 à France 2, Mr Esteve de France 2, et la société VPS de Montreuil pour le prêt du matériel de reportage caméra.

Au nom de tous les organisateurs, encore une fois MERCI à tous de vos dons et générosité !

A l'année prochaine pour relever à nouveau le défi
Joyeuses fêtes à tous,

Pour le CSCV
Delphine SKIRKA



Les deux tableaux de l'église Saint-Nicolas de Valence-en-Brie

L'église Saint-Nicolas de Valence, dans sa sobre simplicité, conserve encore quelques objets d'art.

Ces pièces, pour la plupart en fort mauvais état de conservation, sont les pauvres reliefs d'une grandeur patrimoniale disparue; il s'avère urgent de s'intéresser à leur sauvegarde par une restauration urgente avant qu'elles ne rejoignent celles qui ne figurent plus désormais que dans des inventaires anciens, victimes de l'ignorance ou de la bêtise de personnages qui s'étaient arrogé le droit de les détruire. Une mise en valeur de ces œuvres rendrait à l'édifice un peu de son lustre passé.

Les quatre représentations picturales

Notre église fut dotée, au cours du XIX^e siècle, d'objets liturgiques indispensables à la célébration du culte ainsi que d'autres destinés à embellir l'édifice, en remplacement de ceux qui furent distraits ou détruits au cours de la période révolutionnaire ; le financement de cette dotation se fit sur le budget de la fabrique, mais aussi grâce à la générosité de certains paroissiens.

Elle fut malheureusement au cours des années 1960 et dans l'indifférence générale, à nouveau dépouillée de la plupart de ses ornements tant meubles qu'objets. Certains Valençois, dont nous sommes, ont encore en mémoire l'aspect intérieur de notre église dans les années qui précédèrent et se souviennent des tableaux qui l'ornaient. Parmi ceux-ci, quatre toiles vinrent jusqu'en cette fin du XX^e siècle. Mais, lors d'une campagne de restauration intérieure de la nef deux d'entre eux disparurent.

Hormis le souvenir que nous en gardons, le Service des Antiquités et Objets d'Art de la Direction départementale des Archives et Patrimoine conserve un état descriptif de ces tableaux.

Le plus petit représentait Saint Vincent, diacre espagnol vivant à la fin du III^e siècle¹.

Ce tableau, de 1,35 m sur 0,57 m, était accroché au mur nord de la nef entre le vitrail représentant l'Annonciation et celui de l'Assomption (4^e travée).

Le second, plus imposant mesurait 1 m sur 2 m, et était accroché au-dessus de la séparation de bois entre la nef et l'entrée, à droite. Il représentait la Cène.

¹ Martyrisé sous l'Empereur Dioclétien, le 22 janvier 304, il est devenu le saint patron des vignerons. Une figuration similaire se retrouve dans une de nos statues polychromes ornant l'entrée droite du chœur où existait autrefois une chapelle sous son invocation.

Ils n'ont plus reparu après la remise en état de 1989. Il ne nous a pas été donné de connaître les motifs de leur disparition.

Nous allons vous présenter les deux qui subsistent qui ont un point commun : leur grande taille et leur mauvais état de conservation.

Caractéristiques physiques du plus grand tableau

C'est une toile peinte de 2,60 m de longueur sur 1,70 m de largeur, encadrée dans un support vermoulu n'offrant aucun intérêt. Elle est très dégradée et présente plusieurs déchirures dont trois très importantes ; la peinture s'écaille d'où une lisibilité affectée de certaines parties.

Descriptif

Le peintre a représenté un très jeune homme, séduisant et élégant, discourant devant un auditoire constitué d'un ensemble d'hommes scindé en deux groupes. Au premier plan, en bas à droite, on peut voir un personnage assez âgé. À l'opposé, à gauche et toujours au premier plan figure un très jeune homme rempli d'enthousiasme pour les paroles de l'orateur qui de sa main droite tendue vers lui, semble dire aux autres : « écoutez-le, écoutez ce qu'il raconte !... ».

Tous les personnages, cinq à droite et six à gauche, sont simplement pour ne pas dire pauvrement vêtus, certains portent la barbe. Hormis le jeune enthousiaste du premier plan et celui qui se trouve directement à sa gauche qui semble aussi accueillir favorablement les paroles du personnage central, les autres nous apparaissent soit attentifs soit indifférents ; deux dans le groupe de droite semblent s'entretenir en aparté sans porter d'intérêt à ce qui leur est dit. Seul un personnage, debout à l'arrière-plan à droite, coiffé d'un bonnet, a un regard inquiétant, plein d'aménités et de réprobations.

Derrière les deux groupes, s'étend la campagne.

Enfin, en haut du tableau, proche de la bordure, sur un ciel couvert ont été peints deux médaillons.

Identification

Il s'agit de la représentation d'une scène biblique contenue dans l'Ancien Testament au chapitre de la Genèse, un épisode de la vie de Joseph l'Ancien, dit aussi l'Hébreu ou le Patriarche².

L'auteur de notre toile, à l'image des artistes anciens, était un parfait connaisseur des textes sacrés, il a représenté là très fidèlement un épisode de la première partie de la vie de Joseph.

² Ne pas confondre avec Saint Joseph, le père nourricier de Jésus.

Joseph est un des douze fils de Jacob, et l'aîné des deux enfants que lui a donnés une de ses femmes, la belle Rachel. Ses autres épouses sont Léa, sœur aînée de Rachel, Zilpa, la servante de Léa et Bilpa, servante de Rachel.

Parmi tous ses enfants, c'est l'avant-dernier, Joseph, qui a sa préférence, il est le fils de sa vieillesse. Afin de montrer l'attachement particulier qu'il a pour lui, il lui offre une belle tunique, symbole d'un amour paternel mal ressenti par ses frères. Ceux-ci vont attacher à ce vêtement une telle importance qu'il sera à l'origine des malheurs du jeune homme, mais également de sa fortune. Un chapitre de la Genèse dit qu'après la remise de la tunique « *...ils le prirent en haine et [devinrent] incapables de lui parler amicalement...* ».

Sur le tableau, nous retrouvons matérialisés tous les composants de la situation décrite dans les chapitres 37-7 et 37-9 ; Joseph a l'apparence d'un très jeune homme, il a alors dix sept ans ; son frère aîné Ruben³, fils de Léa, l'appelle l'enfant. Cette jeunesse implique une certaine naïveté qui va le desservir. Ayant fait deux rêves, il les raconte en détails, disant s'être vu vénéré de ses proches ; où la naïveté ne voit qu'un simple rêve, les frères perçoivent eux le sens caché et refusent d'admettre le contenu de cette prémonition « *...et ils le haïrent encore plus à cause de ses rêves et de ses propos...* ». Ils décident de s'en débarrasser ; certains évoquent le meurtre auquel l'aîné Ruben s'oppose, ils ne doivent pas verser leur propre sang.

Quelques temps plus tard, alors que Jacob a envoyé Joseph près de ses frères garder les troupeaux, les « conjurés » s'en saisissent et l'enferment dans une citerne vide, espérant provoquer ainsi sa mort, puis, se ravisant, ils le vendent à des marchands ismaélites en partance pour l'Égypte.

Après leur forfait, et afin de justifier la disparition du jeune homme, ils remirent à leur père la belle tunique tachée du sang d'un bouc, disant qu'une bête féroce du désert l'a dévoré.

Descriptif des médaillons

Dans la partie supérieure de la toile, en bordure et en symétrie l'un par rapport à l'autre, se détachent deux médaillons d'un diamètre de 17 cm. Ils ont été peints de concert avec la composition initiale et non pas ajoutés après coup.

1/ Le médaillon de droite : sur un fond de couleur or pâle, on peut aisément reconnaître douze objets, eux aussi couleur or mais d'un ton un peu plus sombre : ce sont des gerbes de blé dont les épis ont été liés ; elles sont représentées dressées, deux au centre et cinq de part et d'autre inclinées vers les deux centrales.

2/ Le médaillon de gauche : sur un fond clair, figurent douze étoiles blanches ayant chacune huit branches et posées six au pourtour et six autres semées dans la représentation. Elles entourent un petit personnage qui se détache au centre ; il est

³ Probablement le personnage âgé situé au bas du tableau et à droite.

jeune, fluët, blond et souriant ; vêtu d'une tunique rouge plissée, serrée à la taille et s'arrêtant un peu au dessus du genou avec des manches trois-quart recouvrant une chemise blanche. Sur son épaule gauche, une étole bleu sombre est posée et revient sur le devant par la droite où elle est maintenue par la main gauche du personnage. Il a les jambes et les pieds nus mais chaussés de sandales à lanières. Son bras droit est tendu ouvert vers le bas, paume de la main ouverte vers le spectateur. Dans la partie droite du médaillon, et à hauteur du visage du personnage est peint un croissant de lune blanche. Le costume porté par l'éphèbe peut être daté de la fin du XVI^e ou début du XVII^e siècle.

Identification des médaillons

Le livre de la Genèse, chapitre 37-7, donne la signification des éléments représentés dans les deux médaillons. Joseph explique son premier rêve : il était dans le champ de blé de son père avec ses frères occupés à lier les gerbes de la récente moisson : soudain sa gerbe, lui échappant des mains, se met debout tandis que celles de ses frères l'entourent et se prosternent devant elle. Dans le médaillon de droite, on distingue, au centre deux gerbes de blé, elles symbolisent les gerbes de Joseph et de Benjamin⁴, fils de Rachel, enfants préférés de Jacob issus de la femme aimée. Les deux groupes de gerbes qui les entourent sont celles des autres fils de Jacob.

À l'audition de ce rêve, les frères de Joseph pensent qu'il souhaite régner sur eux. Mais, Joseph, innocent des intentions qu'ils lui prêtent, n'ayant pas compris le dessein de Dieu, fait un autre rêve qu'il s'empresse également de raconter ; il voit le soleil, la lune et les étoiles qui l'encensent. Le médaillon de gauche traduit ce second rêve en matérialisant les divers éléments qu'il contient.

Lorsque Jacob sut ces rêves, il réprimanda Joseph de ses prétentions, de son orgueil.

Destin de Joseph

Après avoir été vendu aux Ismaélites qui le cèdent à Potiphar, l'eunuque de Pharaon et à l'issue de quelques fâcheuses aventures, Joseph devint le personnage le plus important de l'Égypte après Pharaon lui-même. Ce dernier a fait sa fortune en l'élevant à la charge de Maître de son Palais. Il avait bénéficié de sa capacité à interpréter les rêves, tant ceux de son Grand Échanson et de son Panetier que des siens propres en sauvant l'Empire de grandes catastrophes.

En un temps où une grande famine sévissait en pays de Canaan, sa terre natale, Joseph vit un jour venir à lui ses frères qui, envoyés par leur père, cherchaient à acheter des grains pour nourrir le peuple d'Israël ; il les reconnut, eux non et ils « *...se prosternèrent devant lui la face contre terre...* ». Puis, alors que la famine perdurait, ils revinrent encore et le même scénario se reproduisit. Alors, Joseph se fit connaître d'eux, les rassura, car

⁴ Il doit s'agir du jeune enthousiaste du premier rang.

ils eurent peur de représailles, ils leur dit qu'il ne leur en voulait pas de leur mauvaise action.

À l'invitation de Pharaon, mis au fait de l'histoire, Jacob et son peuple quittèrent Canaan pour venir s'installer en Égypte, à Goshen, sur les meilleures terres données par le souverain.

Des douze fils de Jacob sont issues les douze tribus d'Israël et ce peuple ne quittera l'Égypte pour la Terre promise, guidé par Moïse, que bien plus tard, lorsqu'un autre Pharaon deviendra leur persécuteur.

Symbolisme

Au-delà de la simple représentation iconographique d'un épisode de la vie d'un personnage, sobre et lisible pour tous, il faut découvrir le sens caché, la symbolique du Livre Saint.

L'histoire de Joseph, ainsi que les scènes de l'Ancien Testament, a été largement figurée par les artistes au Moyen Âge, sous toutes les formes : sculptures, peinture, vitraux, fresques... On peut ainsi « lire les aventures » de Joseph sur les vitraux de plusieurs cathédrales et églises comme Chartres, Auxerre, Bourges, Poitiers..., c'était la forme d'enseignement de l'histoire sainte des populations, pratiquée avec le plus de facilité et de succès dans l'uniformité de la doctrine : « ...tous les arts concouraient donc au Moyen Âge à donner au peuple le même enseignement religieux... », car les Pères de l'Église encadraient étroitement l'art comme instrument propagateur de la doctrine chrétienne.

L'interdépendance entre les deux Livres de la Bible est très présente, l'un annonce l'autre mais l'un n'existe que par l'autre : « ...l'Ancien n'a de sens que par le Nouveau... » l'harmonie règne : dans notre toile, l'artiste restant attaché à l'esprit du récit, présente Joseph s'identifiant au Christ, prédisant des jours nouveaux mais qui ne viendront qu'après bien des souffrances et des trahisons.

Joseph préfigure Jésus, à la fois dans l'ensemble de leurs existences propres mais aussi par les événements liés à chacun. Dans l'action criminelle des frères de Joseph, jusqu'à leur vénération tardive mais inéluctable en passant par le symbole de la tunique, l'argent échangé avec les marchands ismaélites, les trahisons perpétrées par la famille... tout annonce, préfigure, symbolise Jésus. Ces analogies se retrouvent dans d'autres personnages de l'Ancien Testament, tel Moïse.

Datation et origine

Pour la présente œuvre, certains éléments permettent d'envisager une réalisation de la première moitié du XVII^e siècle, peut être même de la fin du XVI^e ; encore pourrait-on, par l'étude de la technique de composition et de la qualité de la peinture, par des procédés qui n'entrent pas dans nos compétences, établir une datation plus fine en concordance avec ce qui vient d'être développé.

Il s'agit probablement là d'une copie issue de l'École française.

Caractéristiques physiques du second tableau

La seconde toile, dont la qualité artistique s'avère assez médiocre, mesure 1,80 m sur 2 m, le cadre vermoulu de 18 cm de large n'a aucune valeur. C'est une huile sur toile pour laquelle la mauvaise qualité des peintures utilisées donne une image comme élimée en de nombreux endroits, presque disparue, aggravée de plusieurs grosses déchirures et de dégradations dues à l'humidité, rendant la représentation peu lisible.

Descriptif

Sur un fond très sombre, sont représentés quatre personnages : au centre, la Vierge Marie est assise sur un nuage tenant l'Enfant Jésus debout sur son genou droit, le retenant de son bras. Elle porte une robe rouge et un manteau bleu nuit à liséré or. Ses cheveux dénoués sont répandus sur ses épaules et ne sont pas voilés. Elle a un air doux et l'aspect d'une femme déjà confirmée, elle n'a pas cette apparence parfois un peu frêle donnée par certains artistes, même après sa maternité ; elle est à la fois majestueuse et simple, présentant quelques similitudes avec les madones de l'École flamande, blondes et robustes. Légèrement penchée vers l'avant, elle tend de sa main gauche un chapelet à une religieuse, ses pieds sont posés sur un linge rouge d'où sort une tête de lion.

L'Enfant Jésus est tourné de trois-quart vers la droite, il est nu et il tend un chapelet à un moine placé un peu en contre-bas. Son index gauche est pointé vers sa Mère, semblant dire : « ce n'est pas moi qui vous le donne, c'est à sa demande que je vous le remets ».

Le moine agenouillé, placé au premier plan en bas et à gauche, porte une robe de bure blanche et un large manteau noir à capuche. Il est barbu et tonsuré. Son bras droit pend le long de son corps tandis que la main gauche est tendue afin de saisir le chapelet qui lui est donné. À ses pieds et en partie caché par sa robe, un chien à poils ras est couché, oreilles tombantes, tenant dans sa gueule une torche enflammée.

La religieuse représentée au premier plan en bas à droite, est vêtue d'une robe blanche sur laquelle est posée une large cape brune. Ses cheveux sont cachés sous un voile brun. Elle a un visage très hermétique, un peu compassé et presque sans expression ; elle est agenouillée devant la Vierge et tend sa main droite pour saisir le chapelet qu'Elle lui tend.

Au-dessus de la tête de la religieuse et à hauteur des yeux de la Vierge, on devine plus qu'on ne voit, une sorte de médaillon dans lequel on peut reconnaître le visage d'un angelot joufflu qui regarde la Vierge en souriant joyeusement.

Identification

Les éléments iconographiques entourant le moine permettent d'établir qu'il s'agit de Saint Dominique et cela en dépit de l'absence de certains

des attributs⁵ qui lui sont ordinairement conférés ; les éléments les plus probants étant la robe, le chien et surtout le Rosaire.

Selon la tradition dominicaine, la Vierge serait apparue à Dominique, lui remettant un chapelet afin qu'il propage cette forme de prière. Celle-ci se répandit en effet au travers de l'Europe grâce aux moines de l'Ordre des Frères Prêcheurs qu'il fonda en 1215.

Quant à la religieuse, il s'agit de Sainte Catherine de Sienna ; la robe qu'elle porte ne permet pas le doute et bien que pour elle aussi, la plupart de ses attributs distinctifs⁶ ne soient pas figurés, à moins que le mauvais état de la toile ne les ait faits disparaître.

Auteur et datation

Il est permis de penser, au regard de la médiocre qualité des traits exprimés que ce soit une copie faite à partir d'un tableau original ou à défaut d'une autre copie plus prestigieuse. Pour ce qui est de l'évaluation dans le temps, il semblerait que l'on puisse avancer la période du XVII^e siècle.

Dotation

Une grande inconnue subsiste concernant l'entrée de ces deux toiles dans le patrimoine de notre église et le regard attentif porté sur les archives du village n'a pas permis d'éclairer le sujet.

Des inventaires existent, mais ils n'ont pas toujours été rédigés avec toute la rigueur nécessaire, en raison des événements qui les motivaient et du manque de connaissances du rédacteur.

Mais des mentions de tableaux apparaissent dans d'autres documents d'origines diverses qui permettent d'avancer qu'un certain nombre d'autres toiles existèrent, sans s'expliquer leur disparition.

Nous avons interrogé notre organiste, Monsieur Robert Rousseau, issu d'une ancienne famille du lieu ; il a, ainsi que ses parents, toujours connu les deux toiles restantes, mais ne possède aucune information ni sur leur date d'arrivée ni sur le donateur ; il a fortement insisté sur l'état de plus en plus alarmant des toiles.

Sauf la découverte inespérée qui pourrait intervenir au cours des travaux de recherches archivistiques ultérieures, il n'est actuellement pas possible d'établir l'époque de la dotation de l'église.

Il est fort probable que le tableau représentant le Rosaire ait été peint aux origines pour un couvent de Dominicaines, comme il en

existait un certain nombre dans la région. Lors de la vente des biens ecclésiastiques à la Révolution de 1789, la toile fut peut être acquise par celui qui en fit ultérieurement don à notre église.

Protection

Suite à la rédaction du pré-inventaire en 1975 à l'initiative du Services du Ministère des Affaires Culturelles en Seine- et- Marne, certains éléments du patrimoine de notre église furent distingués en raison de leur ancienneté, de leur valeur artistique ou de leur rareté.

Ainsi le tableau de Joseph bénéficia-t-il le 13 mai 1977⁷ d'une inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques⁸.

Devant l'état de dégradation des deux toiles, nous sommes intervenus auprès des services compétents afin d'envisager une restauration, en insistant sur le caractère urgent de l'opération. Après une première visite, où la qualité des œuvres fut reconnue, un courrier du 5 août 2004 annonça que des contacts avec des restaurateurs en vue d'établir le coût de l'opération (son financement se fera avec l'aide des Services du Patrimoine, le budget communal n'entrant que pour 20% du coût total) était lancés.

Grâce à l'initiative de plusieurs de nos conseillers municipaux⁹, les toiles ont été placées de manière à ce que la grande humidité qui règne dans l'édifice ne les atteigne pas. Ce n'est que provisoire, il faut désormais être plus ambitieux dans le projet de sauvegarde et nous ne doutons pas que notre municipalité ne mette toute sa volonté et son énergie afin de faire aboutir un si noble projet

Conclusion

Bien que notre église soit fort pauvre, tant au regard de l'architecture qu'en objets d'art, consécutivement aux divers pillages dont elle fut l'objet au cours de son histoire, elle détient cependant ces deux toiles d'inégales qualités, mais ô combien précieuses par leur simple existence. Notre vœu est que cette richesse patrimoniale puisse être conservée au moyen d'une urgente restauration et protection.

⁵ Les attributs de ce saint sont ordinairement ; la robe blanche et manteau noir, étoile au front, un lys, un chien tenant une torche dans sa gueule. La présence de ce chien est, selon les exégètes, la transposition d'un rêve que fit sa mère en le mettant au monde où elle le vit, lui, le « chien du seigneur », embrasant le monde de sa foi.

⁶ Un lys, une couronne d'épines, un livre, un crucifix et les stigmates du Christ.

⁷ Ainsi que nos statues de bois.

⁸ On doit mentionner qu'une telle représentation picturale s'avère être fort rare.

⁹ Lors de la remise en état du chœur après les travaux de 2003 et nous remercions encore une fois qui y ont œuvré.

Bibliographie et sources :

La Bible, Ancien testament, chapitre de la Genèse.

GIORGI (Rosa) : *Les Saints, repères iconographiques*, Paris, 2003.

BONZON (Robert) « À la cathédrale d'Auxerre, l'histoire de Joseph le Patriarche sur un vitrail du XIII^e siècle », dans *Bulletin de la Société des fouilles archéologiques et des monuments historiques de l'Yonne*, 2002, n° 19.

MÂLE (Émile), *L'art religieux du XIII^e siècle en France*, Paris, Colin, 1948.

M. B., « Chronique gâtinaise, historique du couvent des Dames Dominicaines de Montargis », dans *Le Loing*, édition du 20 mars 1842, n° 8, p. 1 et 2.

COCHARD (Abbé), *Le monastère des Dames de Saint Dominique lez Montargis*, Paris, 1890.

Archives Départementales de Seine- et- Marne, dossier Antiquités et Objets d'Art.

À signaler aux amateurs d'histoire et aux curieux :

Le samedi 9 avril 2005, à 15 h 30, au Théâtre Richelieu de Montereau (ancienne salle de cinéma), une conférence sous les auspices de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins, intitulée : *La mort de Jean sans Peur à Montereau-fault-Yonne : épilogue d'une vie de trahisons*. Entrée libre.

NOS ARTISANS – COMMERÇANTS – ENTREPRISES

Guy SKIRKA <i>Boucherie-Charcuterie</i> (accepte la carte bancaire)	13 rue André Taboulet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.14
Karine et Xavier COLLARD <i>L'Etape de Valence</i>	1 place de l'Eglise 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.66.11
Christophe-François PERREAU <i>Sculpteur sur Bois</i>	8 rue d'Echouboulains 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.37
Jean-Louis GODARD <i>Assistance Haute Pression</i>	19 rue Emile Parquet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.89.22
Gérad CHANCE <i>Sculpteur</i>	14 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.65.49
Jean-Claude ROUSSEAU <i>Fromages de Chèvre</i>	19 rue d'Echouboulains 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.80.97
MERIEL Patrice <i>Taxi toutes distances</i>	77130 MONTEREAU	01.64.32.47.67 06.07.49.93.51
Pascal FRENCHÉ <i>Spécialiste du Parquet</i>	6 rue Jean Haderer 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.88.13
Fabrice HERBLOT <i>Transport</i>	17 lot les Flamboyants 77830 VALENCE EN BRIE	
Paul ROUSSEAU <i>Laitier</i>	5 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.42
PRINGY PAYSAGE <i>Paysagiste, fleuriste</i>	34 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.88.80
TISSIER Père et Fils <i>Maçonnerie Générale</i>	17 rue Henri Pelle 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.21
TRANSPORTS JACQUET	13 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.82.91
Franck FOURNIER <i>Entreprise de Peinture</i>	1 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.84.74
Adelino ANTONIO <i>Plâterie</i>	13 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.66.24
LA COTE SAINT HUBERT <i>Bar</i>	Rue André Taboulet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.80.96
Madame MIGNONNEAU <i>Artiste-Peintre</i>	2 rue Max Lafon 77830 VALENCE EN BRIE	
SUPERETTE DE L'EGLISE <i>Epicerie-Dépôt de pain-Livraison à domicile-journaux</i>	2 place de l'Eglise 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.83.62

